

## Luc Maréchal

### LA HIERARCHIE URBAINE DE LA WALLONIE =====

Comparaison des études au niveau de l'ensemble de la Wallonie.

Le but de la recherche présente est d'établir une comparaison des travaux qui ont été effectués sur la hiérarchie urbaine de l'ensemble de la région wallonne. Cette étude sera prolongée par une analyse des hiérarchies urbaines sous-régionales, telles qu'elles se dégagent des études régionales lancées par le Ministère des Travaux publics, des options fondamentales des plans de secteur et des programmes de développement et d'aménagement des provinces, des documents du C.E.R.W. et de la S.W.B.P. et enfin d'études menées par des organismes universitaires.

#### SOMMAIRE

1. Plan de la recherche
2. Définition de quelques concepts usuels
3. Les méthodes d'analyse
4. Brève généalogie des travaux
5. Présentation approfondie des études
6. Synthèse et prolégomènes pour une étape ultérieure
7. Annexes.

Remarque : Il s'agit d'une première ébauche, différentes modifications de détail devront être apportées au texte et notamment dans les tableaux ainsi qu'aux cartes.

## CHAPITRE 1. - PLAN DE LA RECHERCHE

### Champ d'étude

L'ensemble des études sur la hiérarchie urbaine de la Wallonie.

### Buts

- exposer la méthode et les résultats de chaque étude,
- effectuer une comparaison des résultats,
- proposer des axes de réflexion pour des études ultérieures.

### Documentation : études de base (1)

#### Etudes nationales

1. (1959 - ) Les localités - centres et leurs hinterlands, 1959, Bruxelles, Centre de Recherches Socio-religieuses, Rapport n° 53, 2 volumes.
2. (1972 - 1965) J. ANNAERT, J. DENIS, L. DETHIER, M.E. DUMONT, M. GOOSSENS, V. PIEDANNA, J. A. SPORCK, M. VAN DER HAEGEN (rédaction finale : J. ANNAERT, M. GOOSSENS, M. VAN DER HAEGEN). Les zones d'influence des centres et la structure des activités urbaines, (Atlas de Belgique, commentaire des planches 28 A - B - C, Réseau urbain I - II - III), Gent, 1972, Comité national de Géographie, Commission de l'Atlas national.

---

(1) La première date est celle de la publication, la seconde - quand c'est possible - celle de l'époque sous analyse.

3. (1966 - ) J.A. SPORCK et coll., Hierarchie des villes et leur structuration en réseau, (Projet du programme d'aménagement et de développement des régions 1967 - 1970), Liège, 1966, Commission nationale de l'aménagement du territoire.
4. (1968 - ) J. TOINT, La formation des fédérations de communes en Belgique, dans Fédération de communes et grandes agglomérations urbaines, 1968. Bruxelles, Union des villes et communes belges, pp. 60 - 75.

#### Etudes régionales

1. (1963 - 1959/60), L'EQUERRE, Programme de développement et d'aménagement du Sud-Est. Projet, Liège, 1963, Ministère des Travaux publics, Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, 3 volumes (S + 198 pages, 257 pages, 222 pages), 1 atlas de 25 planches.
2. (? - ) S. BELLIERE, Analyses et synthèses des études de développement et d'aménagement, (Perspectives et programmes de développement de la Wallonie, tome 1), s.d., Bruxelles, IWALSOC.
3. (1971 - 1961) F. BOON-WOLTER, La hiérarchie urbaine de la Wallonie en 1961, dans Bulletin de la Société belge d'études géographiques, 1971, pp. 121 - 146.

Autres références

F. CUILLET, Le choix des pôles et le programme des infrastructures de transport. (Province de Luxembourg, Programme de développement et d'aménagement, tome 2.7), 1970, Bruxelles, Institut wallon de développement économique et social et d'aménagement du territoire, Ministère des travaux publics, Administration de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

J. DESCY, J.L. LITT, TH. PALASTHY, Hiérarchie des localités-centres dans Mutation et région, 1972, n° 4.

(1962 - ) L. DETHIER, Contribution à l'étude du réseau urbain de la Belgique, dans Bulletin de la Société belge d'études géographiques, 1962, pp. 229 - 256.

P.H. DERYCKE, L'économie urbaine, 1970, Paris, PUF, (Collection SUP, l'Economiste n° 18), 261 pages.

M. FAERMAN et J. SCHYNS, Essai sur la structure spatiale de l'emploi tertiaire en Belgique, 1972, s.l., Institut Economique et social des classes moyennes, 320 pages.

P. GEORGES (sous la direction de), Dictionnaire de la géographie, 1970, Paris, PUF, 451 pages.

E.S. KIRSCHEN, G. BLAUWENS, L. EECKHOUDT, H. GLEJSER, J.A. SPÖRCK, R. VANDENBORRE, C. VANDERMOTTEN, Un plan quinquennal pour le réseau belge des voies rapides, 1975, s.l., Fédération routière belge, 200 pages.

M. LAHOUSSE et J. TOINT, Pour un urbanisme régional à l'échelle humaine, dans Cahier d'urbanisme, n° 8, 1951.

D. PUMAIN et Th. SAINT-JULIEN, Fonctions et hiérarchies des villes françaises, dans Annales de géographie, 1976.

P.Y. SONG, L'armature urbaine en Europe occidentale. Etude comparative de méthodologie, 1970, mémoire, Institut interfacultaire d'urbanisme et d'aménagement du territoire de l'UCL, 120 pages.

J.A. SPORCK, Hiérarchie des villes et options possibles pour la restructuration de l'espace régional dans le Hainaut, dans Bulletin économique du Hainaut, n° 3, juillet 1969, pp. 10-15.

J.A. SPORCK, Le réseau urbain hiérarchisé, base de l'aménagement du territoire et du développement économique, dans Bulletin de la Société géographique de Liège, n° 5, 1970, pp. 25 à 35.

J.A. SPORCK, Belgique, Armature urbaine, Zone d'influence des centres - hiérarchie urbaine, Population et découpage administratif au 31.12.1973, s.d., s.l., s.e., 45 pages.

J.A. SPORCK, Les mégalo-poles dans l'Europe du Nord-Ouest, Diagnostic et tendances, A la recherche de tailles optimales des villes, Colloque "Les mégalo-poles dans l'Europe du Nord-Ouest", Bruxelles, mars 1975, 12 pages.

J. TOINT, Communes et régions en Europe, dans La Revue Nouvelle, tome LI janvier 1970, pp. 42-51.

J. TOINT, Réseaux urbains et organisation territoriale en Europe, 1972 Bruxelles, Bruylant et Louvain, Vander, 122 pages.

M. VAN NAELTEN, The Degrees of Urbanity : a Factor Analytical Approach applied to Belgium, Leuven, I.I.S.R.O. - Nota, n° 4, avril 1970

Les options du plan 1976-1980, les options régionales : la Wallonie, s.l., décembre 1973, Bureau du Plan, 133 pages.

Les options wallonnes pour le plan 1976-1980, 1974, Namur, CERW.

## DOCUMENT DE TRAVAIL

A NE PAS PUBLIER - NI DIFFUSER

### CHAPITRE 2. - DEFINITION DE QUELQUES CONCEPTS USUELS

Les précisions terminologiques qui suivent ne relèvent pas d'un propos purement académique d'hyperprécision ou de jonglerie linguistique, elles répondent seulement à la nécessité d'un langage homogène et précis qui nomme la réalité.

La notion de base nous semble être celle de réseau urbain qui peut être défini comme "l'ensemble des villes réparties dans une région ou un Etat, et ayant les unes avec les autres des relations de caractère divers : commerciales, financières, industrielles, culturelles et touristiques (1)". La notion de réseau urbain est fondée "sur le principe de la polarisation des activités régionales sur des centres urbains et des relations par flux de capitaux, d'impulsions, de marchandises, émis et transmis par ces centres urbains (2)". La notion de réseau qui met l'accent sur la structure et le dynamisme des relations, doit être distinguée de celle de semis urbain qui considère uniquement la distribution dans l'espace des villes.

La notion de hiérarchie urbaine introduit dans l'organisation du réseau une nouvelle notion : la struction d'ordre. La hiérarchie urbaine consiste en effet en un classement des villes selon un ordre. Tout le problème ici a trait au critère d'ordonnement.

---

(1) P. GEORGES (sous la direction de), Dictionnaire de la géographie, p. 137.

(2) Ibid., p. 367.

Enfin, dernière notion - apparue essentiellement dans le contexte français - : celle d'armature urbaine. Le concept est plus ambigu. Les auteurs lui donnent des contenus différents. Pour certains, il s'agit d'une autre expression pour désigner le réseau urbain hiérarchisé (par ex. HAUTREUX et ROCHEFORT selon P. GEORGE (1) ).

P. DERYCKE, quant à lui, dans son ouvrage "L'Economie urbaine" prend comme sienne la définition proposée par J. DREYFUS : "Par armature urbaine on entend habituellement l'ensemble des villes d'une aire géographique donnée et, plus particulièrement, les rapports que ces villes ont entre elles, avec les zones rurales environnantes et, le cas échéant, avec d'autres villes extérieures à la zone (2)".

Pour notre part, nous préférons la définition proposée par la CNAT (France) : "L'armature urbaine constitue un ensemble hiérarchisé qui, par la ramification de nombreux services assure la mission d'encadrement tertiaire du territoire (3)".

Cette définition plus restrictive présente deux avantages :

- a) elle exprime nettement l'aspect normatif - souvent voilé dans l'utilisation du concept de hiérarchie urbaine - et qui dit normatif renvoie immédiatement aux dimensions subjectives et volontaristes d'une politique d'aménagement du territoire,

---

(1) Ibid., p. 367

(2) P. DERYCKE, L'Economie urbaine, pp. 73-74.

(3) Ibid., p. 73.

- b) Elle donne clairement son principe de référence : l'activité tertiaire. Toute utilisation du concept hors de ce cadre revient à prendre le tertiaire comme indicateur de la polarisation globale ou à reconnaître une philosophie du développement basé sur le secteur tertiaire (1).

Nous considérons la notion de maillage urbain comme identique à celle d'armature urbaine, c'est-à-dire prendre le réseau urbain hiérarchisé comme référence d'une politique d'aménagement du territoire (2).

On peut schématiser comme suit les différents concepts :

- répartition géographique des villes	—————→	semis urbain
- répartition géographique et interdépendance des villes	—————→	réseau urbain
- classement des villes	—————→	hiérarchie des villes
- interdépendance, classement, et optique "normative"	—————→	armature urbaine maillage urbain

---

(1) "Il semble (...) nécessaire, en vue de réaménager le territoire, d'en placer chaque partie sous la dépendance d'une métropole prestataire de services (...). Pour la plupart des auteurs donc, des connotations valorisantes semblent s'attacher aux fonctions tertiaires génératrices d'une hiérarchie complète et solide entre les villes, et dont le développement rationnel est censé assurer un fonctionnement harmonieux des relations sur le territoire" (Denise PUMAIN et Thérèse Saint-JULIEN, Fonctions et hiérarchies ..., p. 426).

(2) C'est bien dans cette perspective que s'inscrit le C.E.R.W. lorsqu'il écrit à propos du maillage urbain dans le cadre du plan économique 1976-1980 : "il est nécessaire de disposer d'un réseau de référence comprenant les localités qui doivent servir de points d'appui principaux pour la mise en place des équipements, le tracé des voies de communication et la création d'emplois" (Les options wallonnes ..., p. 25).



### CHAPITRE 3. - LES METHODES D'ANALYSE

Différentes méthodes sont utilisées par les auteurs pour déterminer soit la hiérarchie, soit l'armature urbaine, soit les deux. Sommairement, on peut en établir la liste suivante :

- la hiérarchie est établie à partir des caractéristiques internes des centres urbains (population, équipements,...),
- elle est établie à partir des zones d'influences,
- enfin elle est déterminée par la combinaison des deux méthodes qui précèdent (1).

Cette liste est à croiser avec les démarches analytiques suivies. En effet, les auteurs procèdent

soit par le biais d'un modèle théorique (ex. Reilly),  
soit par une approche empirique (enquête),  
soit, enfin, par synthèse d'information (approche de "seconde main) (2).

---

(1) La réalisation la plus courante de cette méthode consiste à partir des populations du centre et et la zone d'influence, la population étant une variable synthèse.

(2) C'est le cas, par exemple, des options fondamentales des plans de secteur qui se basent sur des études antérieures. Ces dernières sont synthétisées, réinterprétées ; quelque fois il y a des enquêtes complémentaires qui ne sont jamais systématiques ni basées sur un appareil scientifique important.

Nous avons repris l'ensemble des études régionales et nationales (1) ainsi qu'une étude sous-régionale, celle conduite par le groupe l'Equerre pour le Sud-Est. En effet, c'est la seule dont nous disposons, de plus elle constitue un moment important dans la série des études sur la hiérarchie urbaine en Belgique par son apport méthodologique et l'ampleur de l'enquête effectuée.

Les études se répartissent comme suit selon la méthode et la démarche d'analyse dominantes (la flèche en pointillé indique la méthode ou démarche analytique secondaire) :

	Modèle théorique	Analyse empirique	Synthèse d'information
Caractéristiques internes des centres		BOON-WOLTER CRSR	TWALSOC
Zones d'influence		↓ EQUERRE ATLAS	
Combinaison des deux	←	←	SPORCK TOINT

(1) cfr supra "documentation de base" dans le chapitre 1.

#### CHAPITRE 4. - BREVE GENEALOGIE DES ETUDES

---

Notre but est d'exposer dans ce chapitre les principales études dans leur enchaînement (1).

La première étude publiée portant sur la hiérarchie urbaine belge date de 1959, elle est réalisée par le Centre de Recherches Socio-religieuses. Son champ d'enquête couvre l'ensemble de la Belgique. Son principe consiste à coter les communes selon leurs caractéristiques en termes de population et de fonctions. Ensuite après avoir classé les communes, les auteurs dressent l'hinterland des centres, sur base de l'accessibilité (2).

Les résultats de cette étude ont été utilisés entre 1959 et 1963 par le Groupe l'Equerre pour l'étude dite du Sud-Est. Basée sur une enquête très approfondie et par l'appareil conceptuel utilisé, elle est un moment important de la recherche. Beaucoup dans la suite s'en inspireront pour utiliser soit ses résultats, soit la méthodologie.

---

(1) Comme nous l'avons signalé précédemment, la documentation sur laquelle se base le présent travail n'est pas exhaustive. Des maillons manquent, on songe notamment à l'étude du groupe Alpha sur la région Sambre-Meuse, à l'étude Gédersan réalisée pour le compte du Ministère de la Santé publique.

(2) En 1972, paraît une hiérarchie de localités - centres belges de J. DESCY et collaborateurs. Elle procède du même esprit que celle réalisée en 1959. Les auteurs établissent d'ailleurs explicitement le lien. Toutefois, elle met en oeuvre des méthodes plus élaborées (analyse factorielle) et produit des résultats plus complets et fiables. Contrairement à celle de 1959, cette étude ne détermine pas les zones d'influence.

En 1965, le Comité national de Géographie lance une grande enquête auprès de témoins privilégiés pour dresser une hiérarchie des communes belges selon 4 niveaux, sur base des comportements d'achats des habitants tels qu'ils sont perçus par ces témoins. Les auteurs dressent tout à la fois une hiérarchie de pôles et des zones polarisées.

En 1966, la CNAT publie une étude de J.A. SPORCK et de ses collaborateurs du Séminaire de géographie de Liège. A partir des études régionales, de recherches réalisées ailleurs - et tout particulièrement de celle du Comité national de Géographie, - l'auteur établit une hiérarchie à sept niveaux des villes belges et de leur zone d'influence. L'originalité de ce travail est de comparer les zones d'influence déterminées empiriquement avec des zones théoriques (des polygones de Reilly - Gonverse). Sur cette base, l'auteur suggère des mesures d'aménagement du territoire en terme de renforcement, de gonflement de pôles.

En 1968 paraît une étude de J. TOINT

sur une nouvelle organisation territoriale de la Belgique : les fédérations de communes. L'auteur après examen des solidarités inscrites dans l'espace qui fondent la hiérarchie et les zones d'influence, propose un schéma volontariste d'aménagement du territoire.

En 1970 (?), l'Institut wallon de développement économique et social et d'aménagement du territoire et la SOCOREC, regroupés au sein d'IWALSOC, présentent, par synthèse des résultats des études régionales et des options fondamentales des plans de secteur, une hiérarchie urbaine en 4 niveaux de la Wallonie.

Enfin, en 1971, F. BOON-WOLTER publie la première étude qui prenne en tant que champ d'analyse l'ensemble de la Wallonie - ici limitée aux quatre provinces wallonnes.- A partir du recensement de 1961, l'auteur répartit en une hiérarchie urbaine à sept niveaux les villes wallonnes selon leurs fonctions tertiaires. Comme l'étude d'IWALSOC, cette dernière recherche ne traite pas des zones d'influence des villes.

## Chapitre 5. Présentation approfondie des études

---

- 5.1. Les localités-centres et leurs hinterlands par le Centre de Recherches Socio-Religieuses (CRSR)
- 5.2. Programme de développement et d'aménagement du Sud-Est. Projet par le groupe l'Equerre.
- 5.3. Hiérarchie de la Commission nationale d'aménagement du territoire (CNAT) par J.A. SPORCK.
- 5.4. Organisation territoriale belge par J. TOINT.
- 5.5. Hiérarchie urbaine wallonne par IWALSOC
- 5.6. Atlas de Belgique par le Comité national de Géographie.
- 5.7. Hiérarchie urbaine de la Wallonie par F. BOON-WOLTER.

Nous présentons dans ce chapitre chacune des études citées ci-devant, en distinguant la méthodologie des résultats concrets.

Nous employons au maximum la terminologie des auteurs et nous les citerons abondamment pour traduire au mieux leur pensée. Quant aux résultats, ce sont les grands traits qui sont esquissés.

DOCUMENT DE TRAVAIL  
A NE PAS PUBLIER - NI DIFFUSER

5.1. LES LOCALITES - CENTRES ET LEURS HINTERLANDS

---

Par le Centre de Recherches Socio-Religieuses (1)

METHODOLOGIE

Cette recherche est la première étude empirique réalisée sur l'ensemble de la Belgique. Dès le début, les auteurs exposent la perspective dans laquelle ils s'inscrivent :

" Si l'on veut assurer un développement harmonieux et une localisation satisfaisante des institutions et équipements économiques, sociaux, administratifs ou religieux au service d'une population, tout en minimisant les dépenses ou les gaspillages de force ou d'argent, il faut nécessairement disposer d'un ensemble de renseignements, de statistiques et d'études. Ceux-ci tendront notamment à découvrir les meilleures implantations à proposer pour réaliser l'insertion des initiatives particulières dans un plan répondant aux nécessités d'ensemble et aux intérêts de tous, tout en assurant, dans la mesure du possible, la rentabilité particulière des projets.

Dans un régime, où l'on ne commande pas l'établissement des hommes sur le territoire, l'implantation des institutions directement à leur service suppose :

- a) la connaissance de la répartition de la population sur le territoire, (..)
- b) la détermination des localités - centres et de leur hiérarchie,

---

(1) Les localités - Centres et leurs hinterlands, Bruxelles, Centre de recherches socio-religieuses, rapport n° 53, 2 volumes, août 1959.

En effet, de nombreux services ou institutions ne peuvent pas être répartis géographiquement et uniformément en concordance étroite avec le volume de la population. La rentabilité et la viabilité de certains services ne peuvent être assurées que si on les installe en certains endroits aisément accessibles ou rendus accessibles aux utilisateurs par des moyens appropriés. Ces points d'accessibilité aisée deviennent peu à peu des centres entre lesquels se réalise une spécialisation et une répartition de fonctions et entre lesquels on retrouve une hiérarchie dépendant étroitement du nombre et de l'importance des fonctions qu'ils remplissent, (...)

- c) la délimitation des hinterlands. Autour de ces centres, on peut tracer une zone d'influence. L'hinterland ou la zone d'influence ou de rayonnement d'un centre dépend de divers facteurs, de son accessibilité, des services et des équipements dont il dispose, de même que de la distance qui le sépare des autres centres(2)'.

Se plaçant du point de vue de la répartition spatiale des institutions religieuses, les auteurs étudient la meilleure localisation. Ils ne se situent donc pas dans une optique de modifications de la hiérarchie. Ils s'appuient sur elle pour mieux localiser. Dans cette démarche, la hiérarchie est un concept important bien qu'elle n'épuise pas toute la logique de localisation.

Les auteurs travaillent en deux temps :

- 1) détermination des localités - centres,
- 2) détermination des hinterlands.

---

(2) Ibid., pp. 1-2

A. Détermination des localités - centres

Pour aboutir à une classification hiérarchique des centres, les auteurs ont retenu les critères suivants :

- "1. l'équipement en moyens de transport,
2. la population en chiffres absolus, ainsi que l'accroissement au cours des 10 dernières années.
3. l'importance de la fonction commerciale,
4. la fonction bancaire,
5. la fonction administrative et judiciaire,
6. la fonction sanitaire,
7. Les autres fonctions sociales et culturelles telles que celles exercées grâce aux écoles et aux cinémas par exemple,
8. le nombre de diplômes universitaires (3)".

Enfin, "pour chaque critère retenu une échelle de points a été confectionnée. Un certain nombre de points a été attribué à chaque localité pour chacun des critères retenus dans l'étude. L'addition de ces points a permis d'attribuer à chacun un nombre total de points (4)".

B. Détermination des hinterlands des localités-centres

La détermination des hinterlands est la suite logique de la hiérarchie des centres (5).

---

(3) Ibid., pp. 39 - 40

(4) Ibid., p. 54

(5) "La délimitation des hinterlands desservis par chaque localité - centre est une étape consécutive à une classification hiérarchique des localités" (Ibid., p 55).



Cette étape est indispensable à une implantation rationnelle des institutions au service des hommes (6)".

Pour ce faire, les auteurs rejettent les approches théoriques (figures géométriques, isochrones) pour préférer des méthodes qui délimitent empiriquement la zone d'attraction ou d'influence des centres sur les communes avoisinantes.

En partant de la constatation que " l'aire d'attraction des centres est fonction de leur accessibilité, à partir des communes voisines, mais aussi du nombre et de l'importance des fonctions qu'elles remplissent et des équipements qu'elles possèdent (7 )", les auteurs remarquent qu'il y a deux voies d'approche : "la première étudie les zones de recrutement réelles des diverses institutions ou les limites des communes desservies par elles à partir du centre; la seconde définit l'hinterland de chaque localité en comparant l'aisance avec laquelle on peut se rendre dans les divers centres à partir de chacune des communes d'une région (8)".

Le principe de base retenu par les auteurs est le suivant :

"toute commune située près d'une localité-centre et vers laquelle son trafic est principalement orienté, fait partie de l'hinterland de cette localité (9)".

Les critères relatifs aux communications sont :

---

(6) Ibid., p.55.

(7) Ibid., p.61.

(8) Ibid., p.61.

(9) Ibid., p.76.

les transports en commun :

- la durée du trajet,
- la fréquence de liaisons,
- la distance,
- le coût du transport,

les transports individuels, lorsque les communes ne sont pas équipées en moyens de transports publics.

Enfin lorsque ces cinq critères relatifs aux transports ne donnent pas une réponse suffisamment précise, "la délimitation de chaque hinterland sera réalisée par une analyse de divers autres critères relatifs à la population et à l'équipement des centres (10)".

---

(10) Ibid, p.76.

RESULTATS

447 communes belges, dont 217 en Wallonie, ont plus de 5 points.

	Nombre de communes - répartition par classe de points.														Total
	5-9	10-19	20-29	30-39	40-49	50-59	60-69	70-79	80-89	90-99	100-109	110-119	120-129	130-139	
Provinces (1)															
Anvers		23	10	2	3	4	1			1		1			45
Brabant (Dont le Brabant wallon)		29 7	13 4	8 3	6 1	1	2	4		3				1	67
Flandre Occidentale		35	9	7	2	3		1	1		1				59
Flandre Orientale		29	10	8	4		2						1		54
Limbourg		11	5		1	2	1								20
Hainaut		37	33	14	4	1		2							92
Liège		19	19	7	1		2	1					1		50
Luxembourg	9	9	6	3	1										28
Namur	13	7	6	4	1										32
Belgique	22	199	111	53	23	11	8	8	1	6	1	1	2	1	447
Wallonie (2)	22	79	68	31	8	1	2	3		2			1		217
	en pourcentage par rapport au total.														
Belgique	4,9	44,5	24,8	11,9	5,1	2,46	1,8	1,8	0,2	1,3	0,2	0,2	0,4	0,2	100
Wallonie (2)	10,1	36,4	31,3	14,3	3,7	0,5	0,9	1,4	-	0,9	-	-	0,5	-	100

(1) selon la situation administrative en 1959

(2) selon la situation administrative en 1974

Source : Ibid., annexe 1 ; nos calculs.

On remarque que les communes wallonnes figurent surtout dans les classes inférieures.

La carte I exprime encore plus clairement cette réalité. On y relève particulièrement les nébuleuses de communes autour de Liège, Charleroi et Mons, type de concentration moins fréquent en Flandre. La faible densité des villes apparaît nettement au sud du sillon Sambre-Meuse. Cette étude avec des moyens relativement rudimentaires donne une image classique du territoire belge, image qui est affinée dans les études dont l'exposé suit.

5.2. PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT  
DU SUD - EST - PROJET

---

Par le Groupe l'EQUERRE

METHODOLOGIE

L'étude du Sud-Est se caractérise par une démarche analytique approfondie basée, elle-même, sur une conception de l'organisation de l'espace explicitée largement par les auteurs.

Le chapitre sous lequel est abordé la hiérarchie est déjà indicateur de la perspective adoptée : "Aspects de la vie sociale"(1). Pour les auteurs il faut en effet "s'arrêter à quelques aspects importants de la vie sociale qui donneront une vision plus complète de la façon dont les habitants du territoire étudié peuvent participer aux fruits de la civilisation (2)".

---

(1) L'ensemble du chapitre a été étudié par J. TOINT et M. HOURANT. Ont travaillé plus spécialement au questionnaire et aux unités de vie collective J. LALOUX, au maillage urbain et aux équipements communautaires L. VANDESTRATE.

(2) Livre I : Situation et problèmes, p. 136 .

L'analyse s'effectue par le biais de deux concepts qui expriment cette philosophie :

- les unités de vie collective : "Les relations des villages entre eux et avec des centres plus ou moins importants forment à travers le territoire et la population des unités de vie collective plus ou moins bien structurées (3)".
- le maillage urbain . . Les centres d'habitat forment les points d'appui de ces unités de vie collective. Le maillage est "la valeur de tous ces centres vitaux et leur disposition sur le territoire qui les met, ou non, à portée de tous les habitants(4)".

L'étude est basée sur un questionnaire. Celui-ci a été rempli pour tout lieu habité qui pouvait être considéré comme formant une communauté humaine dotée d'une certaine autonomie, même rudimentaire (5). Ils ont été remplis pour environ 2.100 lieux habités par une quarantaine de délégués appartenant pour la plupart aux organisations professionnelles agricoles. Pour répondre ils se sont entourés des avis de bourgmestres, de secrétaires communaux, gardes champêtres, instituteurs, etc.

---

(2) Ibid., p. 142; (3) Ibid., p. 136

(4) Ibid., p. 137

(5) L'enquête a été effectuée en 1959-1960. Elle portait sur 897 communes soit 33,7 % des communes, 16,4 % des habitants (au 31.12.1961), 36,9 % de la superficie du Royaume.

Les agglomérations de Liège, Verviers et Namur n'ont pas été soumises à enquête.

Le but était d'établir les comportements des habitants en matière d'achat de biens et de services selon trois niveaux de relations : les relations quotidiennes avec un village-centre, les relations occasionnelles avec une ville pas trop éloignée, et les relations extraordinaires avec une grande ville .

Après avoir été recoupés avec des critères de mobilité scolaire, professionnelle et de déplacement par transports collectifs, les résultats ont été interprétés à partir d'une hiérarchie des centres. Les auteurs ont eu recours à la seule qui existait à l'époque : celle du Centre de Recherches Socio-Religieuses (6). Selon la cotation de cette étude, les communes ont été réparties en 4 classes. Toutefois, il est apparu à l'analyse qu'il fallait désagréger certaines classes, on arrive ainsi à 6 classes de centres bien différenciés par leur importance et leur fonction (7).

La synthèse des données fournies par l'enquête a montré que "la plupart des villages se groupaient en unités de vie collective de niveaux divers selon les centres qui les polarisent (8)".

---

(6) Cfr. développement de cette étude ci-devant.

(7) On retrouve ici une caractéristique du réseau urbain wallon. Les analyses nationales sont inadéquates : elles privilégient les niveaux supérieurs, alors que les villes wallonnes sont particulièrement nombreuses dans les niveaux moyens et inférieurs. On reviendra plus loin sur ce fait.

(8) Ibid., p. 143.

Dans un second temps, après avoir reconnu "les champs de forces attractives générateurs des unités de vie collective (9)", les auteurs étudient le maillage urbain qui "n'est rien d'autre que la distribution spatiale de ces pôles, compte tenu de leur puissance respective (10)". Ils étudient successivement la valeur intrinsèque des centres (population, structure professionnelle), les relations qui s'établissent entre eux et caractérisent le maillage : hiérarchie et échelonnement, distance, etc... Enfin, ils terminent par un essai de listage des équipements qui caractérisent les centres.

---

(9) Ibid.,p. 153 .

(10) Ibid.,p. 153 .



RESULTATS

1. Une hiérarchie à 6 niveaux, caractéristiques.

N° d'ordre (1)	Caractéristique fonctionnelle (2)	Population du centre (3)	Population des unités de vie collective (4)	Exemples tirés du texte
1	Pôle d'animation d'un espace plus large qu'un compartiment(*)			Liège
2	Pôle d'animation d'un compartiment			Namur Verviers
3	Centre relais pour les sous-compartiments trop éloignés du centre 2	15 à 20.000	50 à 70.000	Huy Arlon
4	Pôle animateur d'un sous-compartiment dont la population minimale devrait être de + 20.000 hab.	6 à 10.000	20 à 30.000	Gembloux Jodoigne Waremmé
5	Pôle animateur d'un sous-compartiment dont la population devrait être comprise provisoirement entre 10 et 20.000 habitants	4.000	10 à 15.000	Stavelot Rochefort Athus
6				Gedinne Martelange Yvoir, Esneux

Source (2) Commentaires de la carte 17a  
(3) et (4) Livre I, P. 156.

(\*) Les compartiments sont en fait des unités de vie collective hiérarchisées.

REMARQUE : Nous n'avons pas repris ici les équipements communautaires caractéristiques des centres. Il n'est pas possible à partir du texte de composer une grille.

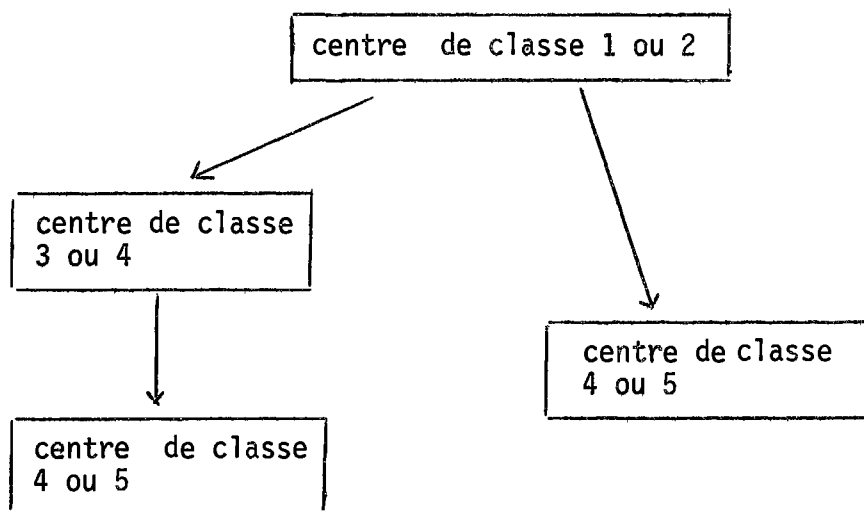
Le tableau précédent exprime notamment, à partir de l'analyse de la valeur intrinsèque des centres, que "l'échelonnement des centres établi en première approximation d'après des critères fonctionnels assez généraux correspond bien à une classification par importance de population (1)."

L'étude débouche rapidement sur des perspectives volontaristes, basées sur l'analyse empirique et sur des principes qui sont la mise oeuvre de la philosophie des auteurs. On s'efforcera dans ces lignes de distinguer au maximum le constat de la situation existante des propositions d'aménagement.

## 2. Les unités de vie collective et leur hiérachisation

Les cartes II et III reprennent le découpage du Sud-Est en une série d'unités de vie de différents niveaux.

La structure hiérarchique des zones d'influence se schématise comme suit :



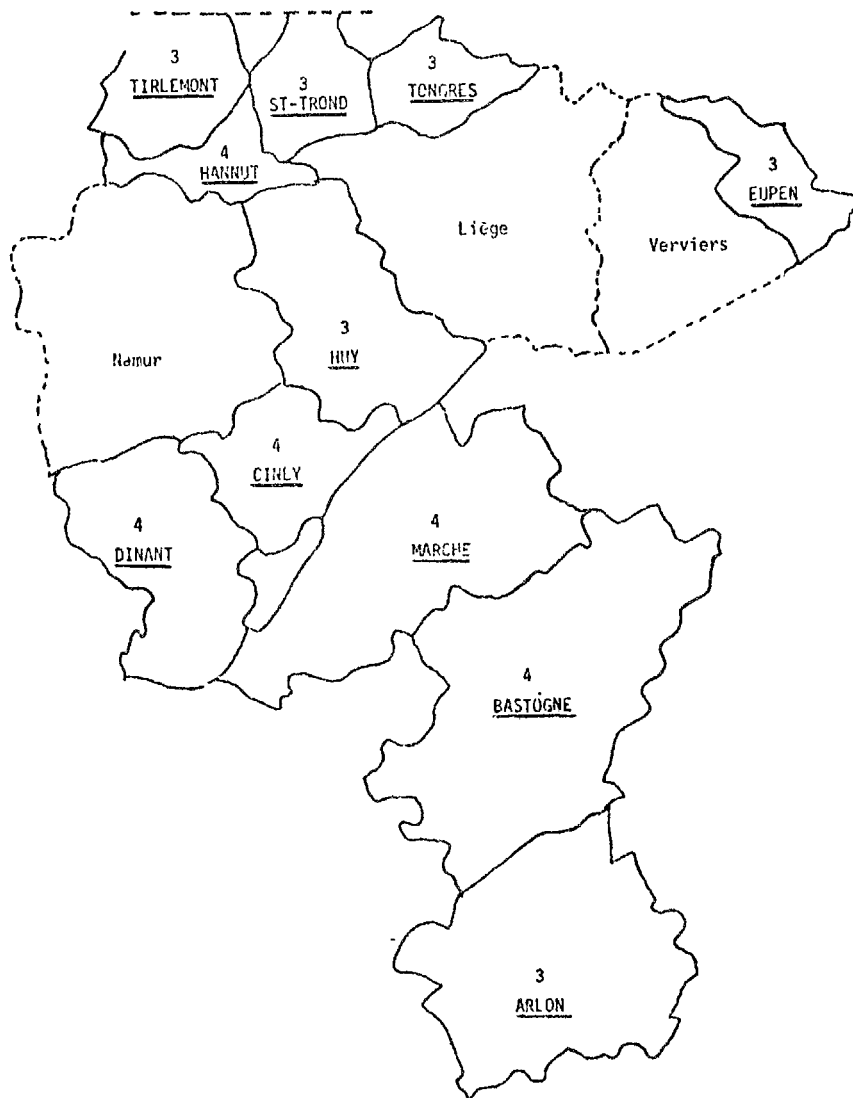
On remarque donc que des centres de classe 3 ou 4 assurent le relais des niveaux inférieurs 4 ou 5 vers les niveaux supérieurs 1 ou 2, tandis qu'à proximité des centres 1 ou 2 ce relais disparaît.

Au niveaux supérieurs (carte II), trois grandes zones verticales organisent le territoire. Elles sont centrées respectivement par Namur (classe 2), Liège (classe 1) et Verviers (classe 2). En dehors de ces trois grandes zones, tronquant la zone de Namur apparaît au Sud du Luxembourg une quatrième zone non centrée.

---

(1)Ibid., p. 153

Aux niveaux inférieurs (carte III), le territoire du Sud-Est est couvert de zones organisées autour de centres de classe 3 ou assimilés en Hesbaye ou de classe 4 ou assimilés au Sud de la Meuse. Partant de la Hesbaye, ces zones comblient l'espace entre Namur et Liège avant de former une vaste traînée jusqu'à Arlon;



A l'intérieur de ces zones, s'inscrivent des zones de niveaux 4 ou 5

Différentes zones échappent à cette structure hiérarchique.

Il s'agit de centres de niveau 5 qui se rattachent directement à des niveaux 1 ou 2 ou qui ne sont rattachés à aucun niveau supérieur de la hiérarchie.

Il s'agit dans la zone d'influence de Liège et de Verviers, des zones de Malmédy, St-Vith, Stavelot, Vielsalm, non centrées par des niveaux 4 ; et dans le Sud du Sud-Est des zones de St-Hubert, Bouillon et Bertrix non centrées par des centres 1 ou 2, ou 3 ou 4.

Enfin, on trouve à proximité de ces deux derniers types de zones, des zones non centrées par des centres de classe 5 et supérieures : d'une part Gedinne, d'autre part Bomal -Baryaux (1)

### 3. Propositions

L'analyse de la situation existante a montré que la structure des unités de vie collective présente des irrégularités. Ces dernières sont de deux types : d'une part des portions du territoire ne sont pas rattachées à certains niveaux de la hiérarchie, d'autre part des entités ne prennent pas leur place logique dans la suite de la hiérarchie.

Ce constat amène les auteurs à proposer une série de mesures qui portent sur le compartimentage du Sud-Est en zones et sur l'évolution des centres.

A propos du compartimentage, la principale suggestion - et celle qui a donné lieu aux plus de développements ultérieurs - consiste en la création d'un centre de classe 2 dans la vaste zone de l'Ardenne Centrale qui comprendrait notamment les centres de classe 5 non polarisées par des niveaux supérieurs et empièterait sur les zones d'influence de Namur et de Liège (cfr. carte IV).

Cette proposition s'insère dans une réorganisation du territoire du Sud-Est divisé en cinq compartiments : "trois d'entre eux s'organisent autour des villes principales du sillon Sambre-Meuse-Vesdre, à savoir : Namur, Liège et Verviers. Ce dernier compartiment englobe l'Ardenne du Nord-Est grâce à l'action d'un centre-relais : Malmédy. L'Ardenne Centrale et la Famenne forment le quatrième compartiment avec la ville nouvelle (2)". Le cinquième compartiment est formé par le Sud du Luxembourg,

---

(1) Signalons dans la zone d'influence d'Arlon, la zone de Marbehan qui n'atteint pas la classe 5.

(2) Livre III, p. 62.

Le sous-compartiment de Florenville basculant dans ce compartiment ou celui de la ville nouvelle selon notamment la localisation de cette dernière (1).

Le découpage en cinq compartiments et l'organisation de ceux-ci expriment la philosophie de base des auteurs quant à l'effet structurant de la ville au niveau de l'aménagement et du développement du Sud-Est.

En ce qui concerne ce dernier aspect les auteurs constatent que les pôles de développement ne sont rien d'autres que "des agglomérations et plus spécialement des villes jouant des rôles multiples tant sur le plan social qu'économique" et que les axes de développement sont aussi "jalonnés de villes-noeuds (2)." De plus " l'analyse de la vie sociale a d'autre part montré que les centres urbains s'ordonnent selon l'importance des équipements qu'ils contiennent, ou, autrement dit, des services qu'ils offrent à la population, et que cette hiérarchie de centres correspond à des unités de vie collective, synthèse des relations qu'ils provoquent. Dans la situation actuelle, ces unités n'ont pas toujours des délimitations nettes, et leur intégration les unes dans les autres en fonction de l'importance du centre polarisateur laisse place à des incertitudes, des interférences, et des lacunes dans la hiérarchie des relations. Ce sont autant d'obstacles à l'épanouissement de la vie sociale : notre étude l'a amplement démontré (3)".

Conjointement à ce découpage de l'espace, il est proposé un renforcement des pôles : ces renforcements touchent essentiellement des pôles de classe 5, pour lesquels il est suggéré de les faire évoluer vers le niveau 4 (3 pour Malmédy) : Battice, Spa, St-Vith, Bertrix, Virton, Athus, Aywaille.

---

(1) A propos de ce compartimentage les auteurs émettent avec force une constatation qu'ils prolongent par une question : " Qu'il y ait, entre ces cinq compartiments, des facteurs de cohérence remarquables ne peut être nié : ils contiennent la totalité du cours de la Meuse en Wallonie, de la Hesbaye wallonne, du Condroz, de la Famenne et de l'Ardenne; ils unissent Namur et Liège à l'Ardenne, ce qui est bien conforme aux orientations traditionnelles de ces villes. Conclusion de ces faits qu'il s'agit d'une région est sans doute prématuré : il faudrait au préalable examiner les tensions et les équilibres au sein de la Belgique entière et de l'Europe du nord-ouest (Ibid., p. 62).

(2) Ibid., p. 55.

(3) Ibid., p. 55

5.3. HIERARCHIE DE LA COMMISSION NATIONALE  
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (CNAT) (1)

---

par J.A. SPORCK

Méthode

Sur base des hiérarchies établies dans les études régionales et dans différentes études nationales (2) l'auteur détermine sept niveaux significatifs, "étant entendu que certains centres se trouvent actuellement dans des positions intermédiaires par rapport à ces catégories et que leur rattachement à la classification se fait avec des réserves et en indiquant généralement vers quel niveau il devrait s'orienter nettement (3)".

Chacun des niveaux est caractérisé par des chiffres de population tant pour le pôle que pour la zone polarisée :

- 
- (1) Cette étude a été réalisée par J. SPORCK du Séminaire de Géographie de l'Université de Liège avec la collaboration de I.NADASDI, Cl.M.PIAVAUX et J.DENBLYDEN pour le compte de la Commission nationale de l'aménagement du territoire.  
Elle a fait l'objet de la publication suivante :  
J.SPORCK avec la collaboration de I.NADASDI, Cl.M.PIAVAUX, J.DENBLYDEN, Hiérarchie des villes et leur structuration en réseau, (Projet du programme d'aménagement et de développement des régions 1967 - 1970), Liège, 1966, Commission nationale de l'aménagement du territoire.  
L'auteur nous a remis une publication stencillée qui actualise les résultats de l'étude de 1966 sur base de statistiques de 1973 :  
J.SPORCK, Belgique. Armature urbaine. Zones d'influence des centres. Hiérarchie urbaine, s.l., s.d., s.e.
- (2) à savoir : résultats de l'enquête effectuée pour l'Atlas de Belgique (cfr infra); étude, dite Gedersan, sur la hiérarchie des centres effectuée pour le Ministre de la Santé publique; travail personnel de J.TOINT (cfr infra).
- (3) J. SPORCK, Hiérarchie des villes ...., p.7

NIVEAUX DE LA HIERARCHIE URBAINE

Noms proposés pour les pôles	Niveaux	Population du centre ou pôle	Population totale de la zone polarisée	Pop.tot. de la zone en % de celle du Centre	Caractéristiques fondamentales
Métropole d'équilibre ou capitale (x)	0	Plus d'un million	5 - 50 millions	+ 400 à 800	Surtout capitales d'Etat et métropoles d'importance exceptionnelle
Métropole régionale	I	300 - 900 mille	1 - 3 millions	+ 200 à 300	Villes universitaires, capitales de grandes régions économiques
Ville	II	50 - 125 mille	200 - 450 mille	+ 300 à 400	Capitales régionales au niveau des centres
Ville moyenne	III	15 - 20 mille	50 - 100 mille	+ 300 à 400	Villes-relais par raison de langues, de distances, de densité de population assez forte à proximité
Petites ) (	IV	6 - 15 mille	20 - 50 mille	+ 300 à 400	Centres des équipements de base pour les soins élémentaires et le commerce
Villes ) ( )	V	4 - 6 mille	10 - 20 mille	+ 250 à 400	
Village - centre	VI	1 - 2 mille	3 - 6 mille	+ 300	Relais avant la ville pour les services à fréquentation quotidienne et ne demandant pas d'équipements coûteux

Source : J. SPORCK, Hiérarchie des villes ...., p.10

Remarques :

- a) J.SPORCK a généralisé cette hiérarchie en ajoutant aux extrémités de la hiérarchie deux niveaux : 00 et VII, respectivement ville-mondiale et village-centre. Ces ajoutes s'accompagnent de modifications des caractéristiques de la population des centres et des zones polarisées (cfr annexe 1)
- b) A titre documentaire, signalons que l'on peut trouver ce tableau et son application à la réalité hennuyère dans : J.SPORCK, Hiérarchie des villes et options possibles pour une restructuration de l'espace régional dans le Hainaut, dans Bulletin économique du Hainaut, n° 3, juillet 69, pp. 10-15

ainsi qu'à l'étude du réseau belge des voies rapides dans E.S.KIRSHEN, G.BLAUWENS, L.EECKHOUDT, H.GLEJER, J.SPORCK, R.VANDENBORRE, C.VANDERMOTTEN, Un plan quinquennal pour le réseau belge de voies routières rapides, s.l., 1975, Fédération routière belge.

L'étude se décompose en deux parties : d'une part la répartition des centres belges entre les différents niveaux et la détermination des zones d'influence, d'autre part l'examen de propositions de renforcement des pôles ou de leur passage à un niveau supérieur.

Toujours sur base des études qui existaient à ce moment, et tout particulièrement sur les résultats, non publiés à ce moment, de l'enquête du Comité national de géographie, l'auteur détermine les centres propres à chaque niveau et les zones polarisées par ces centres.

Ensuite dans une approche plus normative, l'auteur compare, pour les niveaux I et II, les zones effectivement polarisées avec les polygones théoriques de polarisation. Ces derniers sont de deux types :

- "(1) Ceux établis en traçant la médiatrice entre les divers pôles retenus, c'est-à-dire la ligne qui est le lieu géométrique des points situés à même distance des deux pôles.
- (2) Ceux établis en fonction de la différence d'importance des pôles en présence et de la différence de leur puissance d'attraction. Ces différences de puissances répondent généralement assez bien aux lois de la gravitation universelle, c'est-à-dire qu'elles sont directement proportionnelles à la masse (de population) des centres et inversement proportionnelles au carré de la distance (3)."

Ces polygones ont "l'avantage énorme de faire clairement apparaître les situations "anormales", ce qui conduit à s'interroger sur cette situation et à porter un jugement sur l'opportunité qu'il peut y avoir ou non à la maintenir (4)". Au niveau de résultats cette comparaison donne lieu à des suggestions en vue de renforcer la position de certains pôles afin de mieux les "asseoir" dans leur catégorie ou à proposer un passage au niveau supérieur.

Cette partie du travail constitue l'apport le plus original de l'étude.

---

(3) SPORCK (J), Hiérarchie des villes ..., p. 14.

Concrètement les polygones ont été établis en appliquant la formule REILLY-GONVERSE selon laquelle le point de partage en distance de B est égal à

$$\frac{\text{distance AB}}{1 + \sqrt{\frac{\text{pop. de A}}{\text{pop. de B}}}} \quad (\text{B étant le centre le moins peuplé}).$$

(4) Ibid., p. 14.



Pour les autres niveaux, l'auteur examine la situation réelle et propose des modifications sur base essentiellement des propositions relevées dans des études menées par ailleurs.

### RESULTATS

#### 1. Les centres (cfr. carte V)

La répartition des centres entre les différents niveaux s'établit comme suit :

		Nombre de pôles	
		Belgique	Wallonie
Métropole d'équilibre et capitale	0	1	-
Métropole régionale	I	4	2
Ville	II	14	5
Ville moyenne	III	25	6
Petite ville.	IV	54	26
Petite ville	V	38	31
Village-centre(1)	VI	9	9

SOURCE : J.A. SPORCK, Hiérarchie des villes..., carte III (zone d'influence des centres III, IV, V) ; renseignements fournis par l'auteur.

REMARQUE : Il s'agit d'une "reconstruction".

En effet, les centres repris à la carte ne correspondent pas toujours à ceux signalés dans le texte du rapport.

---

(1) Les villages-centres n'apparaissent pas sur la carte, ils figurent sous l'intitulé "zones non polarisées à ces niveaux" (c'est-à-dire 1 à 5).

On trouve la liste aux pages 55 et 56 de J.A. SPORCK, Hiérarchie des villes...

2. Population des centres et des zones polarisées

Pour l'exposé des résultats en termes de population, nous aurons recours à l'actualisation de l'étude de 1966 réalisée par J.A. SPORCK (1).

	N°	Nomb.pôles		Population des centres et des zones polarisées				
		Belg.	Wallo.	en valeur absol. Belgique Wallon. (en milliers)		en pourcentage Belgique Wallonie		Wal. en % de Bel.
Métropole d'équilibre et cap.	0	1	-	1.282	-	13,1	-	-
Métropole région	I	4	2	2.192	938	22,5	29,38	42,80
Ville	II	14	5	2.172	642	22,3	20,10	29,55
Ville moyenne	III	30	7	2.005	432	20,5	13,52	21,53
Petite ville	IV	50	23	1.534	710	15,7	22,22	46,26
	V	35	28	485	385	5,0	12,07	79,47
Village-centre	VI	10	10	87	87	0,9	2,73	100
TOTAL		144	75	9.157	3.194	100	100	32,73

SOURCE : J.A. SPORCK, Belgique. Armature urbaine ... ; nos calculs.

De nouveau, c'est l'image classique qui apparaît : prédominance des niveaux inférieurs (IV, V et VI) et importance des deux grandes villes (I).

On relève immédiatement que la Wallonie regroupe la majorité de la population des zones V et VI, respectivement 79 et 100 %. A propos de l'Atlas, nous affinerons ces commentaires.

(1) Notons qu'il y a quelques différences entre l'étude de 1966 et l'actualisation 1973.

### 3. Propositions

Nous avons signalé précédemment que cette étude se signalait par son aspect normatif, qui occupe d'ailleurs la majeure partie du rapport. Cela traduit nettement l'optique de l'auteur qui s'inscrit ainsi délibérément dans une perspective d'aménagement : celle d'un réseau urbain hiérarchisé en tant que base de l'aménagement du territoire et du développement économique (1).

Cette volonté s'exprime en termes de renforcement et de changement de niveaux des pôles. On a reporté à la carte VI ces modifications. Celles-ci se basent sur le fait que toute partie du territoire doit dépendre des pôles qui se situent à des niveaux différents de la hiérarchie, c'est-à-dire qu'elle doit s'inscrire dans la logique hiérarchique. Le critère qui guide l'analyse est la taille du pôle de celle de la zone d'influence.

	Nombre de changements (renforcements + passages à un niveau supérieur)				Taux de changement	
	Belgique		Wallonie		Belgique	Wallonie
Métropole régionale I	3 sur 4		2 sur 2		75 %	100 %
Ville II	6	14	1	5	43 %	20 %
Ville moyen. III	10(*)	25	5(*)	6	40 %	83 %
Petite ville IV	20	54	11	26	37 %	42 %
Petite ville V	17	38	17	31	45 %	55 %
Village-centre VI	9	9	9	9	100 %	100 %

(\*) Non repris les passages à un niveau supérieur. On verra le pourquoi ci-après.

(1) Cfr J.A. SPORCK, Les réseaux urbains hiérarchisés, base de l'aménagement du territoire et du développement économique. L'auteur dans cet article situe le réseau urbain dans la double perspective de l'urbanisation et de la tertianisation de l'activité économique ; au point de convergence des deux : la ville.

Le taux de changement global est de 45 % pour la Belgique et de 57 % pour la Wallonie. On voit au tableau précédent que les modifications touchent plus les niveaux moyens et inférieurs en Wallonie.

Les tableaux qui suivent permettent de répartir ces modifications entre gonflement des pôles et changement de niveaux.

		Renforcement	
		Belgique	Wallonie
Métropole régionale	I	3 sur 4	2 sur 2
Ville	II	5 14	1 5
Ville moyenne	III	10 25	5 6
Petite ville	IV	9(1) 54	7 26
Petite ville	V	7 38	7 31
Village-centre	VI	- 9	- 9

---

(1) L'auteur en dénombre dix. Nous n'en reprenons que 9. En effet Bilzen ne fait pas partie du découpage tel qu'il figure à la carte III du rapport de J. SPORCK.

	Passage au niveau supérieur	
	Belgique	Wallonie
II → I	1 sur 14	- sur 5
III → II	25	6
IV → III	11 sur 54	4 sur 26
V → IV	10(1) sur 38	10 sur 31
VI → V	8 sur 9	8 sur 9
VI → IV	1 sur 9	1 sur 9

(1) L'auteur dresse une liste de 11 centres. De celle-ci, nous n'avons pas repris Aalter car il ne figure pas sur la carte III qui sert de base à la présente analyse.

On le voit, le renforcement des pôles maintient la structure urbaine respective en Belgique et en Wallonie.

Quant aux passages d'un niveau à un autre, ils sont particulièrement nombreux en Wallonie : sans compter le niveau de départ III, sur 39 changements 23 sont proposés en Wallonie. L'auteur propose l'élimination du niveau VI, un renforcement du nombre de pôles de niveau IV.

Les changements "hors Wallonie" touchent essentiellement le niveau II (Courtrai vers le niveau I) et le niveau IV.

Les passages du niveau III au niveau II sont difficiles à chiffrer, d'où leur absence dans le tableau précédent.

En Wallonie, il s'agit de l'agglomération Longwy-Aubange et de la ville nouvelle en Ardenne que l'auteur ne localise pas (cfr étude de l'Equerre). A ce propos, on ne peut parler d'un glissement à un niveau supérieur.

En effet, en ce qui concerne tant la ville nouvelle que l'agglomération de Longwy Aubange, il n'y<sup>pas</sup> a à la base de localités de niveau III<sup>voire</sup> même IV. Ce sont donc là de profondes modifications de la hiérarchie (1).

On peut dire en conclusion que ces modifications maintiennent les particularités des réseaux wallons et flamands.

(1) En Flandre, il s'agit de faire passer au niveau II Roulers et Diest de niveau III ; créer une agglomération de niveau II à partir des centres de niveau III que sont Herenthals, Geel et Mol. Enfin, dans une optique un peu semblable à celle de la ville nouvelle, il est proposé de créer un pôle dans le Nord-est du Limbourg.

5.4. ORGANISATION TERRITORIALE BELGE

par J. TOINT (1)

---

METHODOLOGIE

L'étude de J. TOINT s'inscrit dans une perspective particulière : elle vise à dégager un nouvel échelon dans l'organisation administrative belge : les fédérations de communes. Ces fédérations rassemblent "une population et un territoire tels que de nombreux problèmes communs puissent trouver leur solution à ce niveau, et ne plus refluer comme à présent, à la province ou à l'état, organismes trop vastes, trop lointains, faute d'autorité à l'échelon convenable (2)". Cette vision s'appuie sur les polarisations telles qu'elles se réalisent sur le territoire : les fédérations sont constituées d'unités organiques, dont toutes les parties sont réellement solidaires. "Cette solidarité se manifeste en fait le plus souvent dès aujourd'hui par l'usage commun de certains équipements qui caractérisent des communes dites centres : ce sera un marché, un ensemble de communes et de services diversifiés, une école secondaire et technique, un centre sportif, un centre hospitalier..., ces équipements se retrouvant d'ailleurs souvent à plusieurs dans un même centre (1)".

---

(1) TOINT (J.), La formation des fédérations de communes en Belgique, dans Fédération de communes et grandes agglomérations urbaines, 1968 Bruxelles, Union des Villes et Communes belges, pp. 60-75.

(2) Ibid., p. 60

Il faut préciser que la notion de fédérations est conjoncturelle. C'était à l'époque le concept admis pour réaménager l'organisation administrative belge (1).

Après avoir reconnu, l'existence de relations hiérarchisées, l'auteur établit une grille à 6 niveaux, qui s'inscrit dans la ligne des travaux du groupe "L'Equerre" sur le Sud-Est et des travaux de J.A. SPORCK pour la C.N.A.T. :

- |   |  |
|---|--|
| 0 | agglomération de plus d'un million d'habitants, métropole majeure, |
| 1 | métropole mineure (Liège, Anvers, Gand, Charleroi),                |
| 2 | ville importante, tête de région / 200.000 habitants au moins,     |
| 3 | ville moyenne, centre pour 60.000 habitants au moins,              |
| 4 | ville petite, centre pour 20.000 habitants au moins,               |
| 5 | bourg, centre pour 10.000 habitants au moins,                      |
| 6 | village-centre (2).  |

Cette grille n'épuisant pas toutes les caractéristiques des centres, l'auteur y ajoute une répartition selon les types de fédérations de communes :

---

(1) Nous avons repris cette publication parce qu'elle se situe dans la période des grandes études hiérarchiques : les années soixante.

Par ailleurs, l'auteur y est très explicite sur les fondements de son étude. Notons que ce travail se situe dans une suite logique amorcée par l'auteur en 1952 (LAHOUSSE M. et TOINT J.,

Pour un urbanisme régional à l'échelle humaine, 1951, Cahier d'urbanisme, n° 8) qui a donné lieu à une première ébauche en 1954; la dernière mouture date de 1976, elle s'insère dans un projet plus vaste. Entretemps l'auteur a notamment participé aux travaux du groupe "L'Equerre" sur le Sud-Est.

(2) J. TOINT, La formation des ..., p. 67

### Fédérations de type A

Ce sont "les grandes agglomérations accompagnées de la frange rurale qui leur est associée au niveau des relations avec les centres de classe 4 ou 3 (1)". L'auteur au vu de la réalité examine à ce propos les "cantons urbains". En effet dans ces agglomérations "des centres secondaires apparaissent (...) déjà vivants aujourd'hui ou seulement virtuels ; ces centres secondaires existants ou à consolider se situent, en raison de la population qu'ils doivent desservir, en classe 3 ou 4, mais avec un degré d'autonomie moindre que celui des centres isolés. Les groupes formés par ces centres secondaires ont des populations de 30 à 80.000 habitants, exceptionnellement davantage ; ils sont compris dans l'agglomération, ou bien comprennent à la fois une portion d'agglomération et un secteur rural limitrophes (2)".

### Fédérations de type B

Elles "représentent la formation la plus générale des fédérations de communes, autour d'un pôle unique, plus ou moins importants (3)". On les trouve dans les classes suivantes :

---

(1) Ibid., p. 64

(2) Ibid., p. 63

(3) Ibid., p. 65



Classe du centre	Population de la fédération
5	10 à 20.000 habitants
4	20 à 60.000 habitants
3	60 à 100.000 habitants
2	100 à 200.000 habitants (1).

### Fédérations de type C

Ce sont celles "où le centre est actuellement insuffisant pour atteindre la classe qui lui permettrait de rendre les services attendus dans la zone d'attraction. Il s'agit de centres qui doivent être développés pour combler les lacunes du maillage urbain spontané. La formation d'une fédération de communes autour de ces centres peut sans aucun doute favoriser leur promotion souhaitée (2) ".

### Fédération de type D

Ce type est dû à des contraintes purement institutionnelles. En effet, il s'agit "de groupes de communes qui se rattachent normalement à un centre situé dans une autre province que celle à laquelle elles appartiennent (3)". Nous le citons pour mémoire.

On le voit, il s'agit d'une approche explicitement normative, qui se base sur la reconnaissance des solidarités telles qu'elles s'inscrivent dans l'espace ; cette reconnaissance s'effectuant par synthèse de travaux personnels et d'études menées ailleurs.

---

(1) Ibid., p. 65

(2) Ibid., p. 66

(3) Ibid., p. 66

RESULTATS (cfr. carte VII)

	NOMBRE DE CENTRES		POPULATION DES FEDERATIONS, EN MILLIERS (AU 31.12.1963, CHIFFRES ARRONDIS )		
		<u>BELGIQUE</u>	<u>WALLONIE</u>	<u>BELGIQUE</u>	<u>WALLONIE</u>
Métropole majeure	0	1	-	1.090	-
Métropole mineure	1	4	2	2.208	1.067
Ville importante	2	14	6	1.652	578
Ville moyenne	3	27	9	1.508	302
Ville petite	4	77	36	2.385	849
Bourg	5	23	18	272	200
Village-centre	6	7	6	44	35

SOURCE : Ibid., pp. 67 - 75 ; nos calculs

(\*) La population de 21 centres en Belgique n'a pas été ventilée entre les différents niveaux.

Types de fédérations		
	<u>BELGIQUE</u>	<u>WALLONIE</u>
A	5	2
B	121	58
C	14	9
D	22	11

5.5. HIERARCHIE URBAINE WALLONNE

par IWALSOC (1)

METHODOLOGIE

L'auteur a effectué la synthèse des études régionales et des options fondamentales des plans de secteur pour les provinces wallonnes et le Brabant wallon. Vu la variété des concepts utilisés, il a dû proposer un essai d'homogénéisation des différentes définitions formulées par les auteurs de projets :

---

(1) BELLIERE (S)., Analyse et synthèses des études de développement et d'aménagement, tome 1, Perspectives et programmes de développement de la Wallonie, s.d., Bruxelles, IWALSOC.

HIERARCHIE DES CENTRES

INTITULE	POPULATION DU CENTRE	POPULATION DE L'AIRE POLARISEE
3 Métropole régionale (A)	200.000 hbts	1 à 5.000.000 hbts
2 Ville maîtresse importante (B)	40 à 200.000 hbts	100.000 à 1.000.000 hbts
1 Ville maîtresse (C)	20 à 40.000 hbts	60 à 100.000 hbts
1 Centre primaire ou petite ville (D)	10 à 20.000 hbts	20 à 60.000 hbts
1 Centre secondaire (E)	environ 5.000 hbts	environ 10.000 hbts
0 Village ou quartier résidentiel (F)	Aucune caractéristique quantitative centre à fonction spécialisée	

Source : Pour (A), (B), (C), : S, BELLIERE, op cit, p. 19

Pour (D) C.e dernier donne une population du centre de 5.000 à 20.000 habitants.

Pour (D), (E), et (F) : CUILIER (F), Le choix des pôles et le programme des infrastructures de transport, p. 9, dans, Province de Luxembourg. Programme de développement et d'aménagement, Bruxelles, 1970, Ministère des Travaux publics, Administration de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire

La philosophie est clairement exprimée : "La vie économique et l'accès aux différents services ne peut s'organiser qu'en fonction d'une hiérarchie de centre de diverses importances, formant l'armature spatiale d'un d'un territoire donné (1)".

Sur base des études précédemment signalées, l'auteur fait rentrer les villes dans quatre catégories : métropole régionales, ville maîtresse importante, ville maîtresse, centre primaire ou petite ville.

C'est donc essentiellement un effort de systématisation sans complément d'enquête ou confrontation à des modèles théoriques (par exemple Reilly).

F. CUILIER est plus explicite sur les principes qui sous-tendent la hiérarchie. Il l'établit à la convergence de deux impératifs : le meilleur accès aux biens et aux services pour la population, la rentabilité des équipements.

"L'accroissement du produit régional et du niveau moyen des habitants ne peut être la seule préoccupation du développement régional ni l'objectif principal de l'aménagement du territoire. Les habitants ont également droit à un cadre de vie agréable et au confort social qui résulte d'équipements tertiaires nombreux répartis judicieusement en fonction d'une bonne organisation de l'espace (2)".

---

(1) BELLIERE (S)., op. cit., p. 10

(2) CUILIER (F)., op. cit., p. 2

" A ce réseau créé par les motivations et les attitudes des habitants se superpose ou s'oppose selon les cas celui qui résulte des conditions d'exploitation des équipements. Dans chaque cas, en fonction de la taille de l'équipement et du coût de fonctionnement, on peut déterminer la clientèle minimum nécessaire à son fonctionnement. Plus l'équipement sera coûteux et plus il se perfectionnera, plus il exigera de clientèle pour être rentable (1)".

F, CUILIER insiste particulièrement sur les niveaux 2 et 3 de la CNAT qui correspondent aux types "ville maîtresse" et "ville maîtresse importante" de la typologie de IWALSOC et de l'Institut wallon,

"Pour ces deux niveaux, l'Institut wallon emploie le même terme de ville maîtresse. Ce choix est basé sur l'observation d'un fait. En Wallonie dès qu'on se situe en-dessous du niveau des grandes agglomérations on se trouve face à une série de villes moyennes. Il est parfois difficile de préciser leur population car l'on peut considérer soit la commune centrale qui dépasse bien rarement 30.000 habitants soit une addition assez arbitraire de communes représentant un groupement de faits qui préfigurent peut-être l'agglomération de demain et dont la population devient affaire d'estimation.

L'échelon grande ville ou ville maîtresse importante peut donc être cité pour mémoire dans la mesure où il n'existe pratiquement pas en Wallonie.

---

(1) CUILIER (F), op. cit., p. 3

Dès lors le maillage se basera sur une série de villes maîtresses plus ou moins importantes, les unes déjà bien affirmées et situées le long de quelques axes principaux, les autres, encore plus loin du seuil de 15 ou 20.000 habitants, mais villes maîtresses en devenir parce que carrefours importants constituant des points de desserte obligés de "compartiments" comptant au moins 100.000 habitants ou des distances telles qu'il faudra y mettre les mêmes équipements que pour une population de cette importance.

Cette caractéristique wallonne doit être bien soulignée avant d'aborder le cas du Luxembourg qui n'en est qu'une application particulièrement frappante : la ville maîtresse est un échelon commandé soit par une population soit par une aire desservie.

Son équipement peut être variable selon les conditions locales, mais le principe qui demeure c'est qu'il doit être calculé non pas en fonction des besoins de la ville mais de ceux du compartiment tout entier. Cela permet par exemple à une ville de 15.000 habitants de prétendre à des équipements exigeant une clientèle de 100.000 personnes, mais en contrepartie l'exercice d'un tel rôle impose aux autorités de la ville une vision des problèmes se situant très au-delà des exigences des habitants de leurs communes.

On peut ajouter que l'on conçoit mal que ce rôle soit joué par une seule commune traditionnelle et qu'une des caractéristiques, sans doute très prochaine, de la ville maîtresse sera d'être constituée par la fusion de plusieurs communes (1)".

---

(1) CUILIER (F), op.cit., pp. 6 et 7

RESULTATS

(voir carte VIII)

	Nombre de centres
Métropole régionale	2
Ville maîtresse importante	7
Ville maîtresse	9
Centre primaire	33

Source : BELLIERE (S), op.cit., pp. 75-78, nos calculs.



5.6. ATLAS DE BELGIQUE

par le Comité national de géographie

METHODOLOGIE

Comme pour l'étude menée par le groupe "L'Equerre", les auteurs ont eu recours à la méthode dite "PIATIER". Rappelons que cette méthode consiste à interroger des témoins privilégiés de façon à dégager les comportements spatiaux des habitants d'une entité territoriale, selon le type et la fréquence d'achats de biens et de fréquentation des services. Pour ce faire, les auteurs ont adressé un questionnaire à tous les directeurs d'écoles primaires, officielles et libres ainsi qu'à tous les agents de perceptions et sous-perception des postes. La diffusion et la collecte des réponses eurent lieu durant l'année 1965. Près de 12.000 réponses furent ainsi rassemblées. Le but du questionnaire était de "déterminer les centres de niveau de plus en plus élevé avec lesquels les habitants des communes (ou parties des communes le cas échéant) sont en relation régulière en matière d'achats, de loisirs, de santé et soins, d'enseignement (1)".

Le traitement de ces données, qui furent au préalable vérifiées localement par des équipes de géographe, donna lieu à un découpage de territoire belge en zones d'influence et en une répartition des centres en 4 niveaux.

Le principe de base est formulé comme suit : "Hiérarchie et zone d'influence sont essentiellement liées l'une à l'autre, à chaque niveau hiérarchique correspond une zone d'influence. L'analyse dynamique des hinterlands conduit à une hiérarchie urbaine formée des villages-centres, des petites villes à fréquentation fréquente, des villes moyennes assurant les relations régionales, des grandes villes organisant des espaces importants et enfin de la capitale : Bruxelles.

---

(1) V.A. , Les zones d'influence des centres et la structure des activités urbaines, 1972, Gent, Commission de l'Atlas national, p.4.

L'équipement fonctionnel de villes appartenant à un même niveau hiérarchique peut certes varier fortement, mais la structure hiérarchique subsiste (1)".

La méthode consiste donc à déterminer la hiérarchie à partir des zones d'influence, les services étant l'indicateur d'une polarisation globale (2).

### Résultat

#### A. Une hiérarchie à 4 niveaux

Les auteurs aboutissent à une répartition des centres entre 4 niveaux.

##### 1) Premier niveau : les villages-centres.

"Il s'agit d'un niveau intermédiaire entre le petit village et la ville, rassemblant des villages-centres dotés d'une aire d'influence restreinte, aussi bien en ce qui concerne la surface que la nature des fonctions exercées (3)". Les auteurs reprennent la remarque de M. GOOSSENS selon laquelle "il ne s'agit pas d'un échelon indispensable dans la hiérarchie de la structure urbaine puisqu'ils n'existent pas partout(4)".

La question posée pour déterminer ce niveau traduit le fait qu'il s'agit de villages qui remplissent "par défaut" des fonctions quotidiennes(5).

---

(1) Ibid., p. 65

(2) Le but fondamental est "l'étude des réseaux et des noeuds qui structurent un espace donné, une façon valable d'aborder le problème consiste à déterminer, à différents niveaux, la trame des relations existantes et les points de convergence" (Ibid., p.3). Les auteurs ajoutent que "l'établissement d'une telle trame peut se faire suivant diverses méthodes ; on a pensé que l'étude de l'aire d'influence des SERVICES des niveaux de spécialisation de plus en plus poussée, pouvait constituer une approche correcte et efficace du problème" (Ibid., p.3).

(3) Ibid., p.6.

(4) Ibid., p.7.

(5) "Si l'équipement du village ou de la section ... ne permet pas de satisfaire la totalité des besoins quotidiens, quel est le petit centre proche où les habitants se rendent ou s'adressent en matière de :

1. Culte, services (église, poste, agence bancaire) ;
2. Achats très fréquents (alimentation, artisans de première nécessité : coordonnier, gar age-réparations) ;
3. Loisirs (cinéma-football, ...) ;
4. Santé et soins (médecin, pharmacien)." (Ibid., p. 7).

Devant toutefois l'hétérogénéité du concept, les auteurs ont distingués :

- a) les vrais villages centres,
- b) les villages-centres faiblement attractifs,
- c) les communes autonomes,
- d) les centres d'ordre supérieur.

a) Les vrais villages centres

"Le type de base se rencontre surtout dans des régions agricoles, à faible densité de population, où existent surtout de nombreuses petites localités mal équipées. C'est souvent la présence d'un médecin, d'un pharmacien, d'un notaire ou d'un appareil commercial de base un peu mieux achalandé qui est suffisante pour développer l'influence d'une localité sur les communes environnantes. Ces villages-centres sont souvent avantagés par une position géographique favorable avec communications. Leurs chiffres de population sont très variables : le plus souvent de 2000 à 5000 habitants dans le nord du pays, contre environ 1000 dans le sud (6)".

b) Les villages-centres faiblement attractifs

"Il s'agit de communes possédant, comme les villages-centres, un équipement varié, mais dont l'aire d'influence se limite à une ou deux communes voisines ou à quelques hameaux situés hors des limites communales (7)".

Le vocable recouvre plusieurs situations :

- 1) des localités, autrefois dépendantes de villages-centres, qui se sont affranchies. C'est le cas dans des régions en voie d'urbanisation,
- 2) des petits villages éparpillés dans une zone de localités autonomes,
- 3) des centres dont le statut est le fruit d'obstacles physique ou administratif (littoral, zones frontalières, frontière linguistique).

c) Communes autonomes

"Il s'agit de communes qui peuvent se suffire à elles-mêmes pour leurs besoins élémentaires et qui en outre, à ce niveau, ne comptent aucune commune dépendante. Ce type de communes existe généralement dans des régions urbanisées ou industrialisées à faible densité de population (8)".

d) Centre d'ordre supérieur

"Il est évident que les centres d'un niveau supérieur, spécialement ceux du deuxième niveau, peuvent remplir en même temps les fonctions de villages-centres, pour autant que les communes environnantes ne puissent y pourvoir (9)".

---

(6) Ibid., p.9. Exemples en Wallonie : Wellin, Assesse, Perwez

(7) Ibid., p.9

(8) Ibid., p.11

(9) Ibid., p.11

2) Deuxième niveau : les petites villes

"C'est le véritable réseau urbain de base. Il s'agit des centres mieux équipés que les villages-centres et nous conviendrons de les appeler : les villes locales ou les petites villes (10)".

3) Troisième niveau : villes moyennes ou centres régionaux.

Elles apparaissent en réponse à la question suivante :

"Quelle est la ville importante, éventuellement située hors du territoire national, où les habitants de votre commune ou section de commune se rendent principalement pour les grandes occasions (achats moins fréquents, manifestations sportives plus importantes, théâtres, cliniques spécialisées, enseignement supérieur ... (11)".

4) Quatrième niveau : métropoles ou grandes villes

"Les grandes villes se trouvent à l'échelon le plus élevé de la hiérarchie urbaine. Ce sont des grandes villes que proviennent les impulsions économiques importantes, ce sont elles qui ont le rôle dominant en matière culturelle, politique, administrative et surtout industrielle. La grande ville aujourd'hui est en effet celle qui a su et qui sait au mieux profiter des révolutions industrielles. Dans cette optique, deux des aspects spécifiques des grandes villes sont un important incident migrateur et un grand apport de navetteur (12)".

(10) Ibid., p. 16

(11) Ibid., p. 36

(12) Ibid., p. 45

B. Les Centres et les zones d'influence selon les niveaux (cfr, carte IX)

	Nombre de centres		Population des centres en 1961		Population des zones d'influence propre en 1961 (*)		Population des zones d'influence partagée en 1961 (*)	
	Belgique	Wallonie	Belgique	Wallonie	Belgique	Wallonie	Belgique	Wallonie
1 Villages-centres(1)								
2 Petites villes	116	61	1309386	492280	1499500	681954	1813477	518619
3 Villes moyennes	14	5	834527	245123	2020386	626389	1821564	450849
4 Grandes villes	5	2	2557808	662140	4826539	1105291	2703544	376273
Mont Bruxelles			1022795		2038624		975680	
Total (2 à 4)	135	68	4701721	1399543				

Source : Ibid., Tableaux 1, 3 et 5; nos calculs.

(1) Pour mémoire

(\*) Il s'agit chaque fois de la population des centres et des zones pour les entités spécifiques de chaque niveau.

La population des centres des trois niveaux supérieurs regroupent en Wallonie 46,06 % de la population contre 51,16 pour l'ensemble de la Belgique. La répartition de la population des centres entre les trois niveaux est semblable pour l'ensemble de la Belgique-Bruxelles exclu et pour la Wallonie. On relève en Wallonie toutefois une plus grande proportion pour les grandes villes.

Population des centres de niveau	Belgique (Bruxelles exclu)	Wallonie
2	35,59	35,17
3	22,68	17,51
4	41,72	47,31
2 à 4	100	100

Par contre, la situation est différente si on considère les zones d'influence propre (1). Si l'on additionne l'ensemble des populations des zones d'influence - opération purement mathématique sans contenu réel - on obtient la répartition suivante :

(1) En effet, certaines parties du territoire sont sous l'influence de plusieurs centres du même niveau d'où la distinction entre zone d'influence propre et zone d'influence partagée.

	Belgique (Bruxelles exclu)	Wallonie
2	23,77	28,25
3	32,20	25,95
4	44,20	45,79
2 à 4	100	100

On remarque que par rapport à la population des centres, il y a renversement des proportions. La Wallonie se distingue par une population plus importante dans les zones d'influence des petites villes au détriment des villes moyennes.

Enfin, en ce qui concerne le rapport entre population des zones partagées et des zones propres, il s'établit comme suit :

	Belgique (Bruxelles exclu)	Wallonie
2	120,94	76,05
3	90,16	71,98
4	61,98	34,04

Plus on monte dans la hiérarchie, moins les zones de recouvrement sont importantes. On relève une différence fondamentale entre la Wallonie et la Belgique les zones de recouvrement sont nettement moins importantes en Wallonie. Et la population des zones d'influence propre est toujours supérieure à la population des zones d'influence partagée quel que soit le niveau.

## 5.7. HIERARCHIE URBAINE DE LA WALLONIE

PAR F. BOON. WOLTER (1)

---

### Méthodologie

L'auteur définit dès la première phrase sa perspective : "Il est bien établi aujourd'hui que les fonctions économiques de distribution de biens et de services se répartissent, dans l'espace, selon une trame régulière d'aggrégats hiérarchisés qui constituent l'ossature d'un réseau urbain, lui-même hiérarchisé (2)".

Son but est double : déterminer la hiérarchie urbaine pour les 4 provinces wallonnes ainsi que "la définition fonctionnelle de cette hiérarchie, par la mise en évidence des fonctions caractéristiques de chaque niveau hiérarchique (3)". Nous nous arrêterons au premier aspect.

La méthode s'inscrit dans la ligne des travaux de Brian J.L. Berry : "Le dénombrement des fonctions de distribution de biens et de services de chaque unité d'habitat aggloméré constitue une mesure suffisamment finie du niveau d'équipement des centres, pour partager ceux-ci en groupes nettement séparés, jouant chacun un rôle bien défini sur le plan régional (4)".

Le dénombrement des fonctions a été effectué sur base du recensement du commerce et de l'industrie de 1961. Comme le signale l'auteur, les défauts du recensement-erreurs de codification, regroupements de fonctions différentes dans une même rubrique et surtout élimination de tous les services publics et pharmacies sont largement compensés par la rapidité d'accès à l'information, évitant ainsi d'entrer dans de lourdes enquêtes sur le terrain.

L'auteur procède en deux étapes :

- sélection de 439 fonctions de distribution de biens et services couvrant l'ensemble du secteur tertiaire et, dans le secteur secondaire, l'artisanat de services (réparation et installation de produits manufacturés, industrie de l'impression et de la construction.
- définition des agglomérations sur base de critère de la continuité de l'habitat.

La répartition de ces fonctions dans l'ensemble des agglomérations a été établie, de façon à dégager le nombre de fonctions pour chacune de celles-ci.

Les niveaux hiérarchiques ont été déterminés par l'analyse de la courbe de fréquence des Centres, confrontée à l'étude de l'organisation urbaine à l'échelle des arrondissements.

On le voit il s'agit d'une approche analytique et non normative.

---

(1) BOON-WOLTER(F), la hiérarchie urbaine de la Wallonie en 1961, dans Bulletin de la société belge d'études géographiques, tome XL, 1971, pp. 121-146

(2) Ibid., p. 121

(3) Ibid., p. 121

(4) Ibid., p. 122

Résultats

1. Une hiérarchie en sept niveaux

L'auteur aboutit à une répartition des centres en sept niveaux, dont les caractéristiques quantitatives sont les suivantes :

Niveau hiérarchiques	Nombre total de fonctions de distribution de biens et services (1961)	Ecart de population (1961)
I	282 - 335	238.000 - 444.000
II	186 - 252	43.000 - 71.000
III	124 - 166	11.000 - 78.000
IV	88 - 120	6.000 - 20.000
V	59 - 85	1.750 - 7.000
VI	31 - 51	850 - 3.400
VII	1 - 29	75 - 2.200

Source: Ibid., Tableau 1, page 123

L'auteur aboutit également à une liste des fonctions spécifiques à chaque niveau (1).

---

(1) Ibid., pp. 139 - 146



2. Les Centres

Niveaux hiérarchiques	Nombre de centres en Wallonie	Pourcentage de populations groupées dans des différents niveaux, en 1961				
		Liège	Hainaut	Namur	Luxembourg	4 provinces
I	2	44,3	19,1	-	-	24,0
II	5	7,1	12,7	19,4	-	10,6
III	8	1,8	9,3	-	7,4	5,3
IV	30	7,5	14,3	13,3	6,0	11,3
V	12	non calculé				
VI	31					
VII	321					
Taux d'urbanisation(*)		60,7	55,4	32,7	13,4	51,2

\* L'auteur définit le taux d'urbanisation comme "la part de la population réunie dans les centres de niveau I, II, III et IV, dans la population totale de la province" (*Ibid.*, p. 125, note (6)).

Source : *Ibid.*, tableau 2, page 125; sauf colonne "nombre de centres en Wallonie": Tableau I, page 123.

L'auteur relève la présence de deux types de structures urbaines régionales :

- "la hiérarchie forte, comprenant un petit nombre de villes très différenciées les unes par rapport aux autres - cas de la province de Liège,
- la conurbation, forme d'urbanisation spatialement beaucoup plus diluée, par conséquent moins contrastée, autant dans ses rapports ville-compagne que dans ses clivages hiérarchiques entre villes. La province de Hainaut en un exemple typique (1)".

La carte X montre clairement cette répartition ainsi que l'absence de centres dans le sud de la Wallonie.

Confrontant ces résultats avec ceux de J.A. Sporcik et de l'Atlas de Belgique, l'auteur remarque qu'entre autres choses. " l'influence régionale d'un pôle est beaucoup plus fonction de son isolement que de son équipement réel. On pourrait donc avancer, comme hypothèse de travail, qu'il doit exister une distance-seuil au-delà de laquelle un pôle urbain sort de l'influence inhibitrice de son pôle supérieur et peut enfin exercer une influence régionale, proportionnée à un équipement réel (2)".

(1) *Ibid.*, p. 125. Nous soulignons

(2) *Ibid.*, p. 127

## Chapitre 6 - Synthèse et prolégomènes pour études ultérieures

### 1. Les types de hiérarchies proposées

Parmi les études, 6 proposent une hiérarchie. Seule l'étude du Centre de Recherches Socio-Religieuses ne distingue pas de niveaux : les communes se répartissent en continu sur une échelle.

Du tableau de synthèse rédigé par nos soins (cfr. annexe 9), deux types se dégagent nettement : à 4 niveaux (Atlas à 6 ou 7 niveaux (les autres)). La hiérarchie de l'Atlas caractérise les différents niveaux en termes d'habitudes d'achat, lesquels sont les indicateurs d'une polarisation globale (1). Les autres études, même si elles se basent également sur des éléments fonctionnels, caractérisent les niveaux par les populations du pôle et de la zone d'influence. F. BOON-WOLTER ajoute aux caractéristiques démographiques, des notations fonctionnelles : nombre et types de fonctions par niveau.

En considérant qu'il y a une régularité statistique qui émerge des analyses empiriques, ou en partant de conditions de rentabilité des équipements, liées au volume de la population - mitigées par la distance et la densité -, les auteurs font de la population non seulement un instrument d'analyse mais la variable-clé qui peut servir de base à une approche normative.

---

(1) "Seul A. PIATIER limite explicitement la portée de son enquête d'attraction commerciale à une réponse aux questions préalables à l'établissement d'un plan de marketing"  
(PIATIER, Les villes où les français achètent, supplément au n° 1229 des Informations) D. PUMAIN et Th. SAINT-JULIEN, op. cit., p. 420)

## 2. Répartition des centres entre les différents niveaux

La répartition des villes wallonnes entre les différents niveaux est la suivante :

ATLAS	SPORCK	BOON-WOLTER (★)	IWALSOC	TOINT	NOTRE TERMINOLOGIE
<b>NIVEAUX SUPERIEURS</b>					
Grande ville	0 Métropole d'équilibre capitale			0 Métropole majeure	
	-			-	
	I Métropole régionale	I	Métropole régionale	1 Métropole mineure	A
2	2	2	2	2	
<b>-----</b>					
Ville moyenne	II ville	II	ville maîtresse importante	2 ville importante	B
5	5	5	7	6	
<b>-----</b>					
Petite ville	III Ville moyenne	III	ville maîtresse	4 ville moyenne	C
	6	8	9	9	
	IV Petite ville	IV	centre primaire ou petite ville	4 ville petite	D
61	26	30	33	36	
<b>-----</b>					
<b>NIVEAUX INFERIEURS</b>					
	V petite ville	V		5 Bourg	
	31	12		18	
	VI village-centre	VI		6 village-centre	
	9	31		7	
		VII			
	321				

(★) Rappelons que l'étude de F. BOON-WOLTER porte uniquement sur les 4 provinces wallonnes.

La répartition des centres entre les différentes rubriques des niveaux supérieurs de la hiérarchie est fort semblable pour les cinq auteurs. Elle forme une pyramide régulière (1) :

Nombre de centres par niveaux (chiffres minimum et maximum) :

A	2
B	5 - 7
C	6 - 9
D	26 - 36 (2) *

---

(1) Nous employons cette image à titre purement descriptif, la pyramide ou toute figure géométrique ne constituant pas en soi un objectif d'aménagement.

(2) Non compris pour ces chiffres les résultats de l'Atlas.

3. Répartition des villes wallonnes entre les différents niveaux de la hiérarchie.

---

Le but de ce paragraphe est d'effectuer une synthèse des résultats obtenus par les différents auteurs sous revue. Nous aurons pour ce faire, recours aux travaux du Comité national de Géographie (Atlas), de J. SPORCK (CNAT), de F. BOON-WOLTER, de J. TOINT et de l'IWALSOC ; laissant de côté l'étude du CRSR, qui ne présente pas une hiérarchie, et l'étude du groupe l'Equerre sur le Sud-Est, qui ne porte que sur une partie de la Wallonie.

Il importe de préciser immédiatement qu'il ne s'agit pas ici d'émettre un jugement et que la concordance ou l'absence de concordance entre les auteurs ne signifie pas que c'est la solution à retenir ou à rejeter quant aux villes analysées. La conjonction des auteurs ne signifie pas que c'est la politique optimale... ni pour autant la moins bonne ! Nous ne voudrions point être taxés de syncrétisme.

A. Villes des niveaux A et B de la hiérarchie

	N I V E A U A .								N I V E A U B .						N I V E A U C .								
	I W A L S O C	A T L A S	S P O R C K	B O O N W O L	T O I N T					I W A L S O C	A T L A S	S P O R C K	B O O N W O L	T O I N T					S P O R C K	A T L A S	B O O N W O L	T O I N T	I W A L S O C
Charleroi	x	x	x	x	x																		
Liège	x	x	x	x	x																		
Tournai									x	x	x	x	x										
Mouscron									x	----->	----->	----->	----->						x	x		x	
La Louvière									x		x	x	x	←-----	-----					x			
Mons									x	x	x	x	x										
Verviers									x	x	x	x	x										
Vil.Nouv.Ardenne									x		x			x									
Namur									x	x	x	x	x										
Arlon										x	----->	----->	----->						x		x	x	x

Au niveau A, deux villes font l'unanimité à Charleroi et Liège.

Au niveau B, l'affectation est unanime pour quatre villes : Tournai, Mons, Verviers, Namur.

Quatre ne font pas l'unanimité : Mouscron, Arlon, La Louvière et la Ville nouvelle en Ardenne.

Pour Arlon et Mouscron, la dominante est de les situer au niveau C, pour La Louvière au niveau B. Quant à la Ville nouvelle en Ardenne, trois auteurs en font un objectif : J.A. SPORCK, TOINT et IWALSOC. Le premier ne la localise pas précisément, le second la situe à Libramont, le dernier la positionne à Wellin, mais dans une problématique différente des deux autres : l'implantation du CERN à Focant. Assez logiquement, les études de F. BOON-WOLTER et de l'Atlas sont muettes à ce sujet puisqu'il s'agit d'établir un constat de la situation existante.

B. Villes du niveau C de la hiérarchie

Deux villes s'imposent pour les auteurs : Huy et Wavre. Elles font l'unanimité des auteurs(1).  
A ces villes, on peut ajouter Arlon et Mouscron. Une série de villes ne font pas l'unanimité :

	N I V E A U C					N I V E A U D				
	A T L A S	B O O N W O L T E R	I W A L S O C K	S P O R C K	T O I N T	B O O N W O L T E R	I W A L S O C K	S P O R C K	T O I N T	A T L A S
Châtelet		x						x		
Binche	x	x						x	x	
Ath	x	x	x					x	x	
Soignies + Braine-le-Comte	$\frac{x}{x}$		x			$\frac{x}{x}$		$\frac{x}{x}$	$\frac{x}{x}$	
Hornu + St-Ghislain	$\frac{x}{x}$	$\frac{x}{x}$	x							
Malmédy	x		x		x	x		x		
Eupen	x	x		x	x	x				
Nivelles	x	x				x	x		x	
Braine l'Alleud	x			x			x		x	

\* avec Waterloo

(1) Notons que Wavre n'est pas repris par F. BOON-WOLTER ; son étude se limitant aux 4 provinces wallonnes.



Parmi ces localités, aucune ne peut être affectée sans discussions au niveau C. Notons que J.A. SPORCK dans son étude pour la CNAT (1966) propose que Ath, Binche et Malmédy passent au niveau III (1).

C. Ville du niveau D de la hiérarchie

Le niveau D comprend la grande masse de villes wallonnes. Deux groupes y figurent :

- a) les villes qui ne sont pas reprises par tous les auteurs au niveau C :  
Châtelet, Binche, Ath, Soignies, Braine-le-Comte, Hornu, St-Ghislain, Malmédy, Eupen, Nivelles, Braine-l'Alleud, Marche (2)
- b) les villes qui sont reprises à l'unanimité :  
Lessines, Péruwelz, Waremme, Bastogne, Andenne, Ciney, Dinant, Gembloux, Auvelaix-Tamines, Dour (avec Elonges pour Iwalsoc) (3).

---

(1) Dans une conférence prononcée à Liège en 1977, le même auteur estime que Malmédy doit et est en train de passer au niveau III (Hiérarchie des villes. Pour garantir son rôle de "métropole", Liège doit devenir polyglotte. Un bel avenir pour Malmédy dans La Libre Belgique, 4/2/77.

(2) Braine-l'Alleud figure au niveau III pour J.A. SPORCK, Marche au 3 pour J. TOINT.

(3) J. TOINT situe Auvelaix-Tamines au niveau 3.

Pose question une série impressionnante de villes :

	N I V E A U D					N I V E A U E					
	A T L A S	B O O N W O L	I W A L S O C	S P O R C K	T O I N T	B O O N W O L	I W A L S O C	S P O R C K	T O I N T		
Gosselies				x						au niveau C pour Boon <del>bl.</del>	
Jamappes										" "	
Quaregnon										" "	
Jodoigne	x		x		x			x			
Tubize-Clabecq	x	x	x		x			x			
Comines	x		x		x			x			
Enghien	x		x		x			x			
Erquelinnes	x		x <sup>1</sup>					x			
Fleurus	x	x	x								
Leuze	x		x		x			x			
Thuin	x		x <sup>2</sup>		x			x			
Aywaille	x		x		x			x			
Hannut	x		x		x			x			
St-Vith	x		x		x			x			
Spa	x	x	x	x					x		
Visé	x	x		x							
Welkenraedt	x	x			x			x			
Athus	x		x		x						
Bertrix	x		x		x			x			
Libramont	x		x							au niveau B pour TOINT	
(Marche)	x	x	x	x						au niveau C pour TOINT	
Virton	x		x		x			x			
Beauraing	x		x					x			
Couvin	x		x <sup>3</sup>					x		au niveau C avec qqs doute pour TOINT	
Florennes	x				x			x			
Philippeville	x		x <sup>4</sup>								
Rochefort	x		x		x					au niveau C avec Jemelle pour J. SPORCK	
Frameries		x		x	x						
Battice-Herve	x		x		x			x			
Eghezée			x <sup>5</sup>		x						
La Calamine	x										

- (1) avec Solre
- (2) avec Lobbes
- (3) avec Nismes, Mariembourg et Frasnes
- (4) avec Florennes
- (5) avec Perwez

En conclusion, nous avons résumé l'information sur deux cartes : XI et XII. La première reprend les villes pour lesquelles il y a unanimité au niveau considéré ou pour lesquelles il n'y a pas unanimité au niveau considéré mais cotation au niveau supérieur (ainsi Arlon et Mouscron font l'unanimité au niveau C sauf pour chacune une cotation en B), la seconde les villes pour lesquelles il n'y a pas unanimité.

On relèvera que la carte XII est en quelque sorte le négatif de la précédente! La carte XI présente une organisation selon deux axes : le sillon Sambre - Meuse - Vesdre, l'axe brabançon, et enfin une pointe vers l'Ardenne avec Dinant, Ciney, Marche, prolongée au loin par Bastogne et Arlon.

#### 4. Les zones d'influence

A l'image de la démarche adoptée dans le paragraphe précédent, nous avons délimité les zones d'influence qui sont communes à plusieurs auteurs. Quatre études se prêtent à cette opération : celles du Centre de Recherche Socio-religieuse (C.R.S.R.), de J. SPORCK, de J. TOINT et, enfin de l'Atlas de Belgique (1).

On a considéré que faisaient partie de la même zone d'influence les communes qui étaient reprises ensemble dans les quatre études, c'est-à-dire que tout couple de communes appartenant à la zone d'influence commune figure dans la même zone d'influence pour chaque auteur.

La carte XIII reproduit l'ensemble des zones d'influence commune. On relève qu'une grande partie du territoire wallon est composée de zones indéfinies. On a dénommé chacune de ces zones par la commune qui comptait la population la plus nombreuse en 1970 (2).

La population des zones d'influence communes s'élève à 1.607.279 habitants en 1970 (en ce compris quelques territoires flamands), soit un pourcentage de 49.88 % de la population wallonne (population des quelques communes flamandes décomptées).

- (1) Pour l'étude de J. SPORCK, nous nous sommes basés sur l'actualisation de 1973 : Belgique, Armature urbaine ...

Par ailleurs, dans l'Atlas de Belgique, les zones d'influence sont composées d'une zone d'influence propre (qui dépend d'un seul et unique centre pour le niveau hiérarchique considéré) et d'une zone d'influence partagée (qui dépend de plus d'un centre pour le niveau considéré). Ces zones partagées rendaient difficiles la comparaison avec les trois autres études. Nous devions donc affecter chacune des communes des zones partagées à l'une ou l'autre des zones propres. Ce travail a été fait par M. FAERMAN et J. SCHYNS (Essai sur la structure ...) nous avons repris leurs résultats.

Les auteurs ont utilisé pour ce faire l'équation dite de Reilly "où le rapport entre population respective a été remplacé par un "indice de centralité" représenté pour l'emploi tertiaires des centres concernés" (FAERMAN M. et SCHYNS J., Ibid., p. 20).

- (2) D'où quelques surprises, ainsi la zone de Charleroi qui s'intitule Marcinelle de part le niveau de population de cette dernière commune.

## 5. Quelques remarques conclusives

Nous voudrions pour terminer émettre quelques conclusions concernant le concept même de hiérarchie urbaine.

Au préalable, rappelons brièvement une des conclusions qui émergeaient de la synthèse. On constate qu'il n'y a pas de gros problèmes aux niveaux A et B de la hiérarchie, c'est-à-dire spécifiquement pour les villes suivantes : Liège, Charleroi, Tournai, Mons, La Louvière, Namur et Verviers. En dessous, les délimitations entre niveaux et les appartenances à ceux-ci sont beaucoup plus floues. La hiérarchie a nettement fait apparaître les entités de haute densité urbaine qui expriment bien l'essence de la multidimensionnalité du phénomène urbain.

Toutes les études se fondent, directement ou indirectement, sur le secteur tertiaire. La hiérarchie traduit donc une certaine organisation spatiale : celle du secteur tertiaire, en termes soit d'équipements ou de fonctions, soit de comportements des habitants, soit en volumes de population. Passant à l'aspect normatif, cette organisation devient alors un élément structurant de l'espace soit déjà réalisé soit à réaliser (analyse des déficiences de l'espace). Le raisonnement de base est que la ville est le lieu d'élection du tertiaire, que la ville est l'élément moteur de l'aménagement et du développement, que la position et le rôle de la ville s'expriment par sa fonction tertiaire.

On peut, à partir de ce schéma, se poser deux grandes questions : la hiérarchie urbaine dit-elle tout sur l'organisation territoriale d'un espace ? Quelle est la validité du concept de hiérarchie comme instrument d'aménagement du territoire.

### La hiérarchie urbaine dit-elle tout sur l'organisation territoriale d'un espace ?

On peut répondre sans hésitations par la négative. Déjà au niveau du tertiaire, des questions se posent. Etudiant l'équipement commercial de détail au niveau supracommunal, à propos de la délimitation des zones d'influence des villes, l'Equerre et l'Institut wallon écrivent :

"On sait, de longue date, combien ce problème a suscité de discussions et que les solutions qu'on y a apportées sont toutes critiquables tant elles restent incapables de satisfaire l'ensemble des points de vue auxquels on peut se placer pour définir l'aire polarisée par la ville et ses multiples activités. En se limitant aux seules fonctions commerciales, le problème n'en est pas simplifié pour autant. D'abord, on a noté que l'élasticité à la distance des achats de différents biens variait dans l'espace et dans le temps ; on s'est en outre rendu compte qu'il était de plus en plus difficile de séparer les déplacements pour des achats de ceux justifiés par d'autres motifs ; enfin, la mobilité croissante de la clientèle a profondément bouleversé la structure traditionnelle des équipements urbains dont la localisation comme la nature deviennent de plus en plus indépendantes de l'importance (hiérarchisée) des villes (1)".

---

(1) L'Equerre et l'Institut wallon, Localisation du commerce de détail (niveau supracommunal en Wallonie), tome I - 5 : rapport de synthèse s.d., Ministère des Travaux publics, Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, p. 30. o.o.o./o.o

Suite (1) p.

Nous ne reprenons pas en détail cette étude. Signalons que les auteurs ont dû traiter séparément les centres urbains et les grandes surfaces de distribution, "lesquelles sont souvent isolées par rapport aux concentrations commerciales mais présentent également des particularités quant à leur aire d'influence du fait de leur relative rareté et de leur implantation le plus souvent liée aux grands axes routiers" (Ibid., p. 30).

L'étude des centres urbains a été réalisée par différentes approches qui se contentent, par leurs résultats, "d'épouser cette assertion célèbre de Perroux; à savoir que toute localité d'une aire polarisée entretient avec son centre plus de relations qu'avec les centres voisins" (Ibid.p.31). Quant à l'étude des zones d'influence des grandes entreprises de distribution, elle aboutit à deux conclusions :  
"d'une part, que la zone d'influence des grandes surfaces de distribution leur est spécifique et n'est pas réductible aux aires d'attraction des centres urbains où elles sont ou dans le voisinage desquels elles sont installées. D'autre part, qu'il est vraisemblable que l'ensemble du territoire wallon accède peu ou prou aux hypermarchés" (Ibid., p.33)

Toujours au sein du secteur tertiaire, on retrouve le problème des activités tertiaires spécifiques. Rappelons à ce sujet les propos de J. HAUTREUX et M. ROCHEFORT. "Les recherches sur l'armature française entreprises dans le cadre de la Direction de l'Aménagement Foncier et de l'Urbanisme ont, jusqu'à présent, considéré surtout les fonctions d'encadrement tertiaire des villes, c'est-à-dire les services qui répondent aux besoins des habitants ou des entreprises de la ville elle-même et d'une zone d'influence plus ou moins vaste dans son environnement. Elles représentent, en effet, le facteur essentiel d'organisation de l'espace en régions polarisées.

Aucune cité pourtant ne vit que de ce rôle. Il s'y ajoute toujours d'autres activités qui visent à produire des biens ou des services sans liaison directe, ou en tout cas nécessaire, avec la région où elles sont localisées. Au premier rang d'entre elles se placent, bien entendu, les industries. Mais elles comprennent aussi certains établissements du secteur tertiaire dont on a convenu de dire qu'ils exerçaient des fonctions tertiaires spécifiques (1)".

Si l'auteur de la recherche, Y. BABONAUX, arrive à la conclusion que "le canevas spécifique reproduit effectivement dans ses grands traits la carte au niveau régional (2)", on peut toutefois estimer qu'il s'agit d'une articulation avec le phénomène urbain (grosse concentration d'activités dans l'espace) plutôt qu'à une relation avec la hiérarchie urbaine et des classes qui la composent.

---

(1) Préface à Yves BABONAUX, Les activités tertiaires spécifiques dans l'armature urbaine française, 1968, DAFU, Ministère de l'Équipement et du Logement, 2 tomes.

(2) Ibid., p. 95.

Enfin, on sait que si les entreprises industrielles (au sens large) recherchent le "milieu urbain", leurs aires économiques (emploi, fournitures, finances, clients,...) s'inscrivent dans une logique différente de celle de la hiérarchie urbaine. Deux faits sont à relever. D'une part, l'importance pour les entreprises de la région-plan, cette dernière pouvant être définie comme l'espace de décision d'une autorité publique économique (1). D'autre part, la "disjonction fonctionnelle" propre aux grandes entreprises leur permet de localiser les différents services et centres de production selon des avantages précis de certains points du territoire et non en référence à la globalité des économies externes produites par la ville.

La hiérarchie urbaine exprime bien une certaine régularité statistique, des grandes masses. Elle reste largement muette sur les variations et les composantes de ces régularités.

Quelle est la validité du concept de hiérarchie comme instrument d'aménagement du territoire ?

L'opérationnalité du concept de hiérarchie se pose à deux niveaux; technique et politique.

Technique

On vient déjà de répondre partiellement à cette question. La hiérarchie n'est pas une grille universelle de localisation des équipements et des activités.

Est-ce à dire qu'il faille pour autant dégager une grille pour chaque type d'équipements ? Le danger est ici de localiser en fonction d'impératifs propres à chaque type, sans insertion dans un cadre global avec donc un risque d'émiettement spatial, de rejet des économies externes,...

Nous laissons la question en suspens, nous y reviendrons dans une proposition finale.

---

(1) P. HANAPPE relève la primauté de l'aire nationale pour l'entreprise de part la place de l'Etat dans la vie économique (P. HANAPPE, Aspect spatiaux du développement industriel en Europe de l'Ouest. Aires économiques et aires politiques, A.P.S.R.E.N.O., Colloque de Louvain-la-Neuve, mai 1974).



### Politique

A ce niveau se pose un problème dont la solution n'est pas de notre ressort : la détermination des besoins et leur satisfaction doit-elle être centralisée ou décentralisée ? Concrètement la détermination du nombre de crèches, d'hôpitaux, de logements, d'écoles et leur localisation est fixée localement ou à un niveau supérieur ?

On peut imaginer que la solution serait d'instaurer un dialogue local/régional pour déterminer ses besoins et leur satisfaction. Les besoins étant exprimés localement et la satisfaction déterminée en dialogue avec la région sur base d'options régionales d'aménagement issues d'un consensus des autorités et des populations wallonnes.

### Une proposition

En laissant ouverte la question "politique", les techniques d'analyse des données (analyse factorielle, classification automatique, analyse hiérarchique, analyse de proximité) et les analyses multi-critères pourraient être un instrument de diagnostic et de discussion qui éclaireraient les situations et les choix.

Elles permettraient de situer les villes dans un ensemble sous différents éclairages (le tertiaire et ses différentes rubriques, l'activité économique, etc...), en évitant de focaliser le débat sur le niveau d'une entité mais en essayant plutôt d'en dégager le profil et les composantes existantes et futures.

ANNEXE 1.

NIVEAUX DE LA HIERARCHIE URBAINE

=====

Noms proposés pour les pôles	Niveaux	Population du centre ou pôle	Population totale de la zone polarisée	Pop.tot. de la zone en % de celle du Centre	Caractéristiques fondamentales
Ville mondiale	00	Plus de 10 millions	Plus de 100 millions(1)	supérieure à 800	New-York, Tokyo, Paris, Londres
Métropole d'équilibre et Capitale	0	Plus de 1 million	5 - 50 millions	+ 400 à 800	Surtout capitale d'Etat et métropoles d'importance exceptionnelle
Métropole régionale	I	300.000 - 1 million	1 - 4 millions	+ 200 à 400	Villes universitaires, capitales de grandes régions économiques
Ville	II	50 - 150 mille	200 - 600 mille	+ 300 à 400	Capitales régionales au niveau des sous-régions
Ville moyenne	III	15 - 30 mille	50 - 100 mille	+ 300 à 400	Villes-relais par raison de langues de distances, de densité de population assez forte à proximité
Petite )	IV	5 - 15 mille	20 - 50 mille	+ 300 à 400	Centres des équipements de base pour les services et soins élémentaires et pour le commerce
Ville )	V	2,5 - 5 mille	10 - 20 mille	+ 250 à 400	
Centre-local	VI	1,5 - 2,5 mille	3 - 10 mille	+ 200 à 400	Relais avant la ville pour les services à fréquentation quotidienne et ne demandant pas d'équipements coûteux
Village-centre	VII	0,6 - 1,5 mille	1,5 - 3 mille	+ 200 à 300	

(1) Il est évident que des villes comme Paris et Londres rayonnent bien au delà des frontières de la France et du Royaume-Uni.

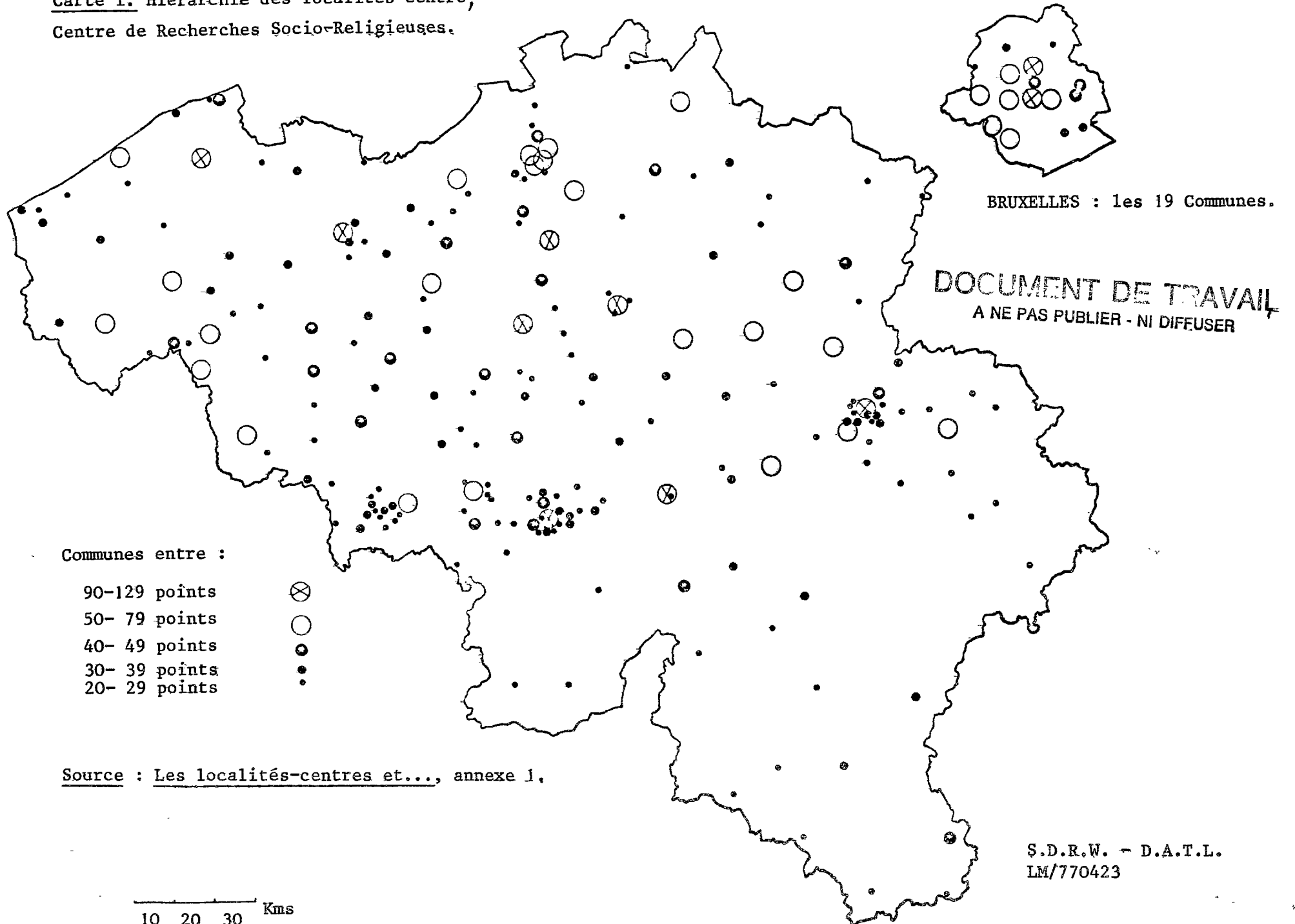
SOURCE : J. SPORCK, les mégapoles dans ..., p. 3 bis.

ANNEXE 2. TYPE DE HIERARCHIE : NIVEAUX ET CARACTERISTIQUES

ATLAS	SPORCK	BOON - WOLTER	IWALSOC	TOINT	Pour mémoire l'EQUERRE (Sud-Est)
Grande ville achat = cas exceptionnels	0 Métropole d'équilibre capitale			0 Métropole majeure	
	a) + de 1.000.000 b) 5 mil. à 50 mil.			a) agglomération de + de 1.000.000	
	I Métropole régionale	I	Métropole régionale	1 Métropole mineure	1 .....
	a) 300 - 900.000 b) 1 mil à 3 mil	c) 282 - 335 d) 238.000-444.000	a) 200.000 b) 1 mil à 5 mil		
Ville achat = grandes occasions  • achats moins fréquents • manifestations sportives • théâtres • cliniques spécialisées • enseig. sup. non univ.	II Ville	II	Ville maîtresse importante	2 ville importante (tête de région)	2 .....
	a) 50 à 125.000 b) 200 à 450.000	c) 186 - 252 d) 43.000 - 71.000	a) 40.000 à 200.000 b) 100.000 à 1 mil.	a) b) 200.000 au moins	
Petite ville  • achats non journaliers (vêtements, chauss., hor- logerie,...) • loisirs plus variés • santé et soins (méd. spécial, dentiste) • enseignement moyen	III Ville moyenne	III	Ville maîtresse	3. Ville moyenne	3 .....
	a) 15 à 30.000 b) 50 à 100.000	c) 124 - 166 d) 11.000 à 38.000	a) 20.000 à 40.000 b) 60.000 à 100.000	a) - b) 60.000 au moins	a) 6 à 10.000 b) 21 à 30.000
	I Petite ville	IV	Centre primaire ou petite ville	4 ville petite	4 .....
	a) 6 à 15.000 b) 20 à 50.000	c) 88 - 120 d) 6.000 à 20.000	a) 10.000 à 20.000 b) 20.000 à 60.000	a) b) 20.000 au moins	a) 4.000 b) 10 à 15.000
Niveaux inférieurs Village - centre  • culte, services • achats très fréquents • loisirs • santé et soins (méd., pharmacie)	V Petite ville	V	Centre secondaire	5 bourg	5 .....
	a) 4 à 6.000 b) 10 à 20.000	c) 59 - 85 d) 1.750 - 7.000	a) 5.000 b) 10.000	a) b) 10.000 au moins	a) 4.000 b) 10 à 15.000
	VI village - centre	VI	Village ou quartier résidentiel	6 village - centre	6 .....
	a) 1.000 à 2.000 b) 3 à 6.000	c) 31 - 51 d) 840 - 3.400			
		VII c) 1 - 29 d) 75 - 2.200			

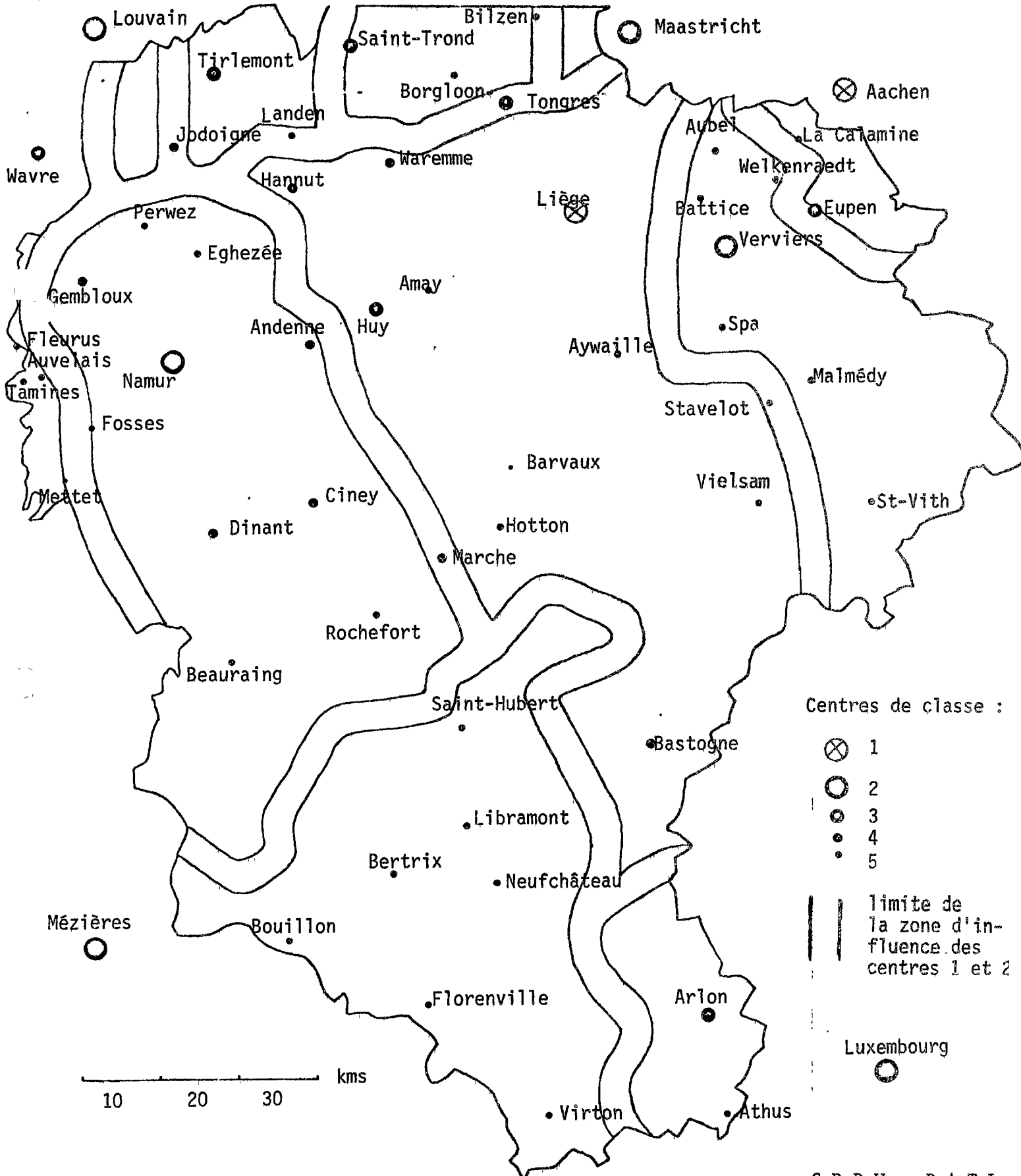
- (a) = population du pôle  
 (b) = population de la zone polarisée  
 (c) = nombre total de fonctions de distributions  
 (d) = écarts de population pôle

Carte I. Hiérarchie des localités-centre,  
Centre de Recherches Socio-Religieuses.



Sud-Est - hiérarchie des centres et unités de vie collective des classes 1 et 2

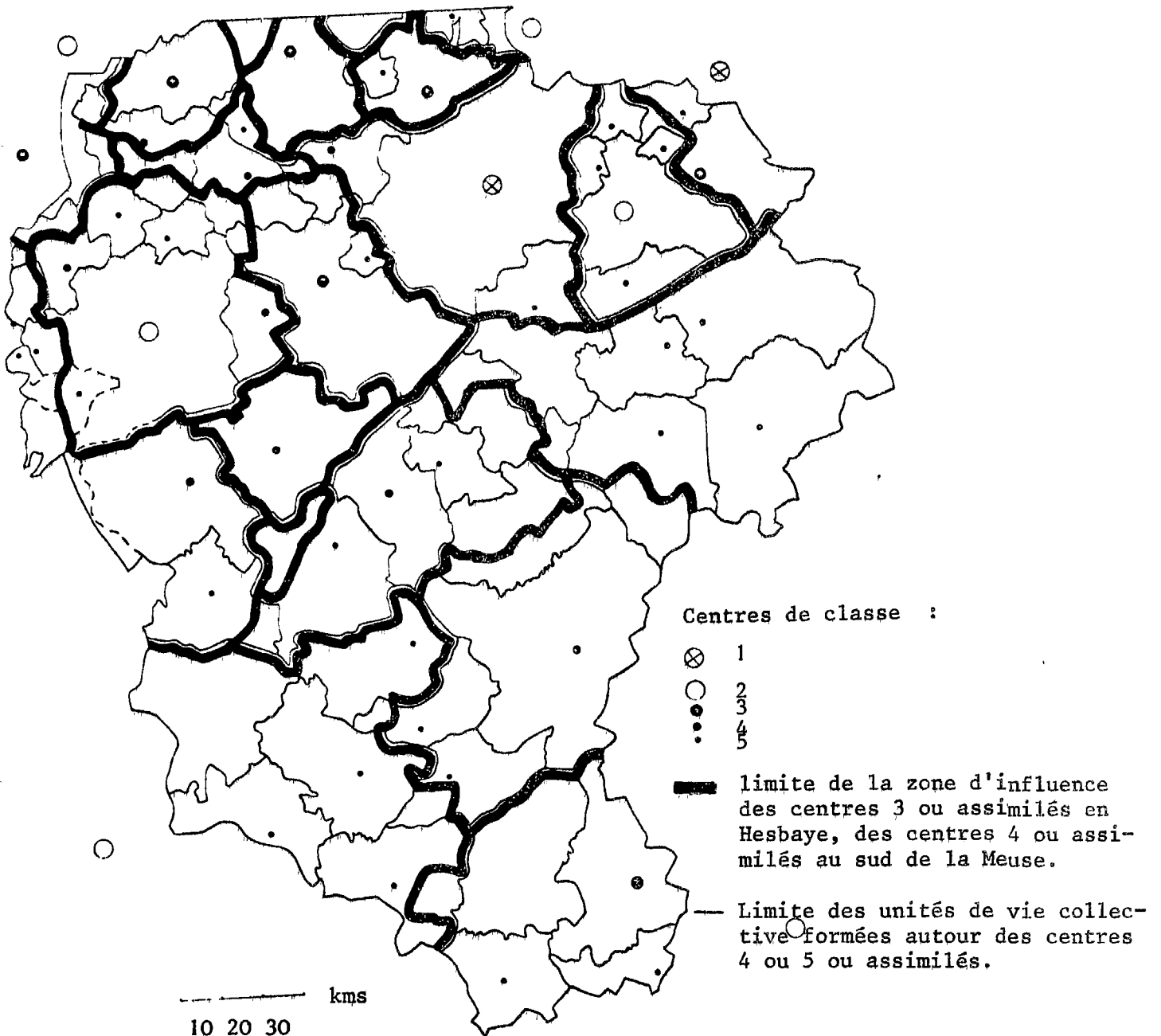
Source : Atlas, carte 8a.



CARTE III

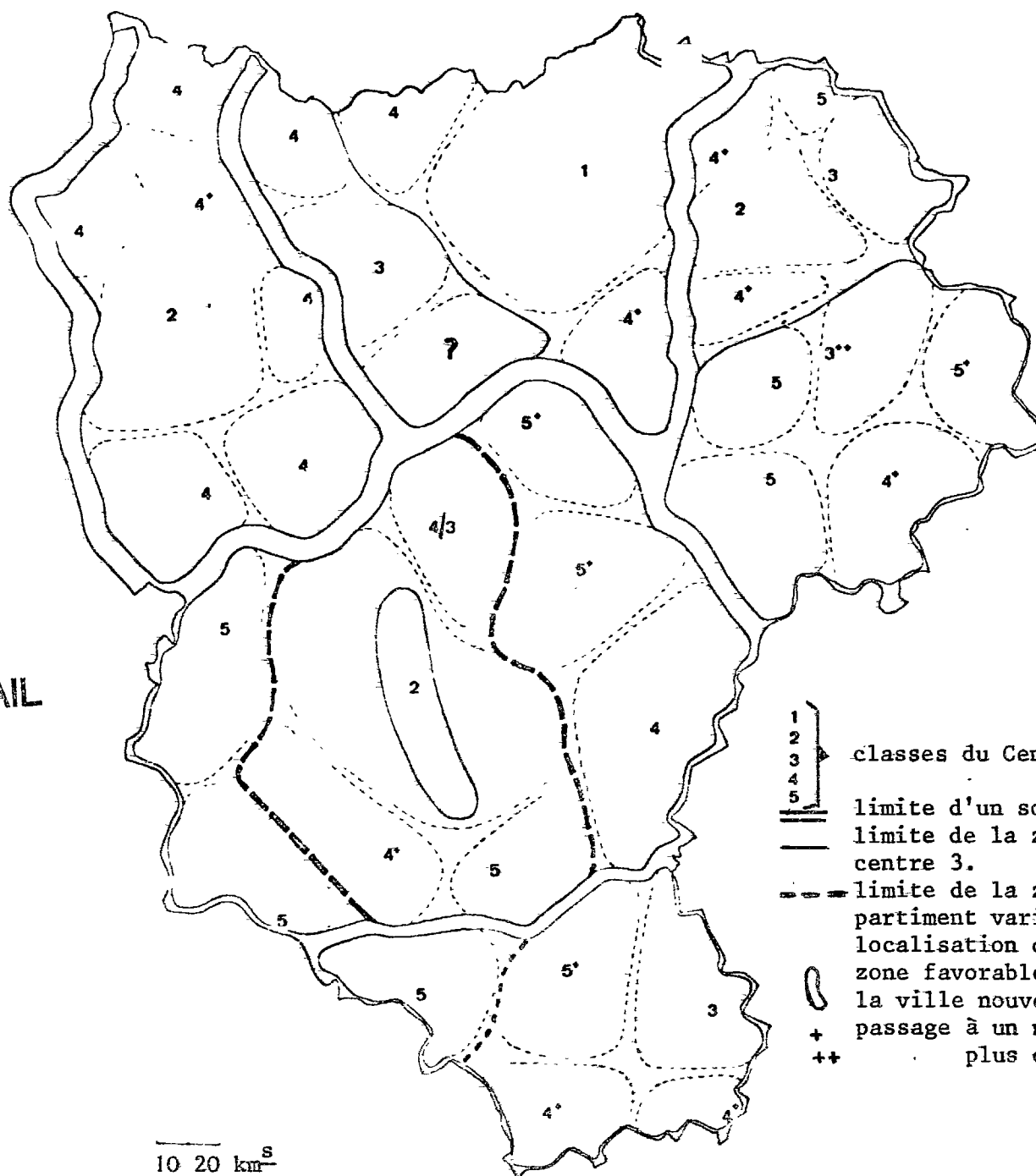
Sud-Est - Hiérarchie des Centres et unités de vie collective des classes 3, 4 et 5

Source : Atlas, carte 8A



Carte IV.

Sud-Est -  
Le maillage urbain  
Source : Atlas,  
carte 17a.



DOCUMENT DE TRAVAIL  
À NE PAS PUBLIER - NI DIFFUSER

- 1  
2  
3  
4  
5 } classes du Centre
- limite d'un sous-compartiment
- limite de la zone d'influence d'un centre 3.
- - - limite de la zone dont le sous-compartiment variera en fonction de la localisation de la ville nouvelle
- zone favorable à la localisation de la ville nouvelle.
- + passage à un niveau supérieur
- ++ plus d'un niveau supérieur

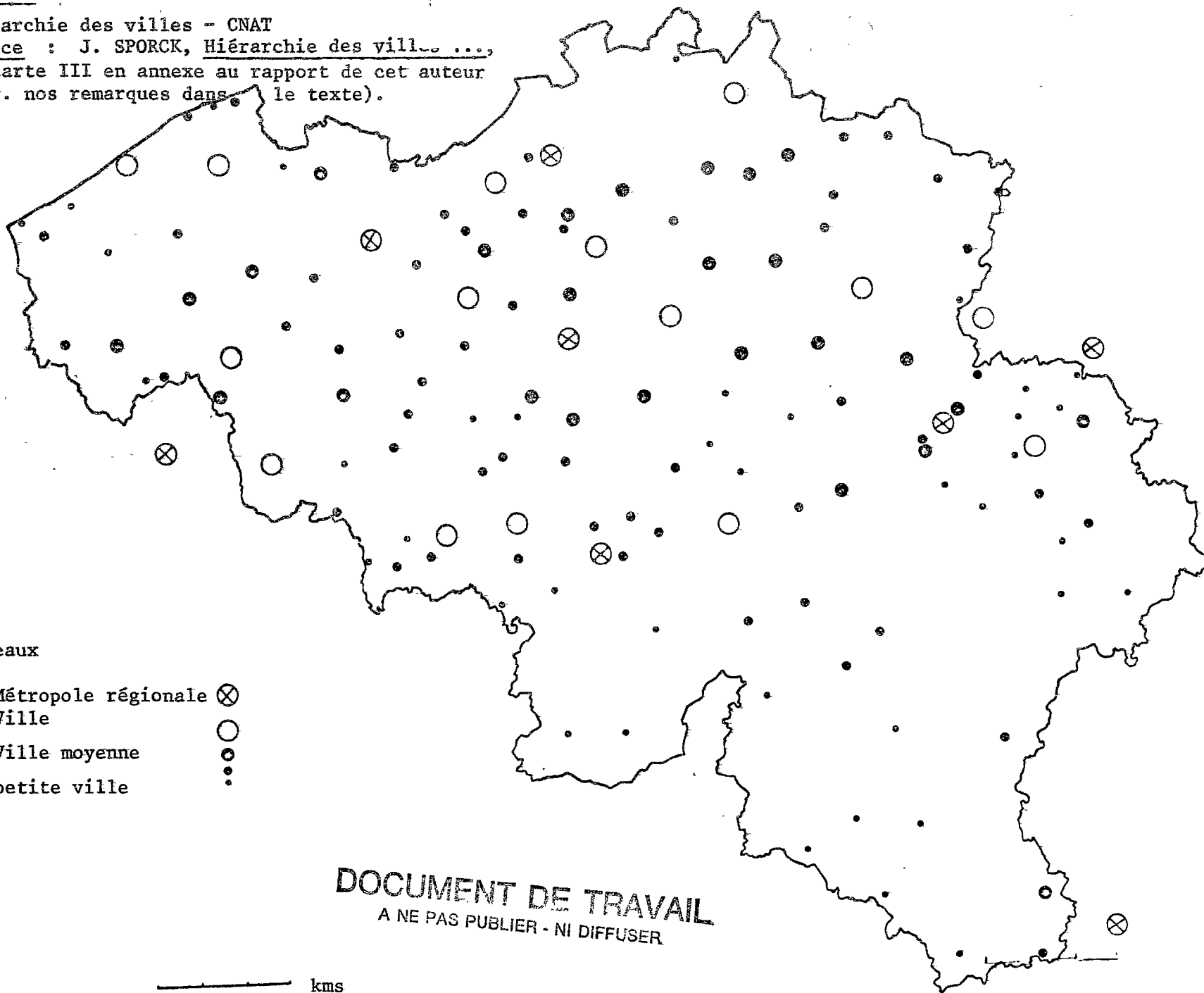
S.D.R.W. - D.A.T.L.  
LM/770420

10 20 km<sup>S</sup>

CARTE V

Hiérarchie des villes - CNAT

Source : J. SPORCK, Hiérarchie des villes ...,  
et carte III en annexe au rapport de cet auteur  
(cfr. nos remarques dans le texte).



Niveaux

- I Métropole régionale ⊗
- II Ville ○
- III Ville moyenne ○
- IV petite ville ●
- V petite ville ●

DOCUMENT DE TRAVAIL  
A NE PAS PUBLIER - NI DIFFUSER

10 20 30 kms

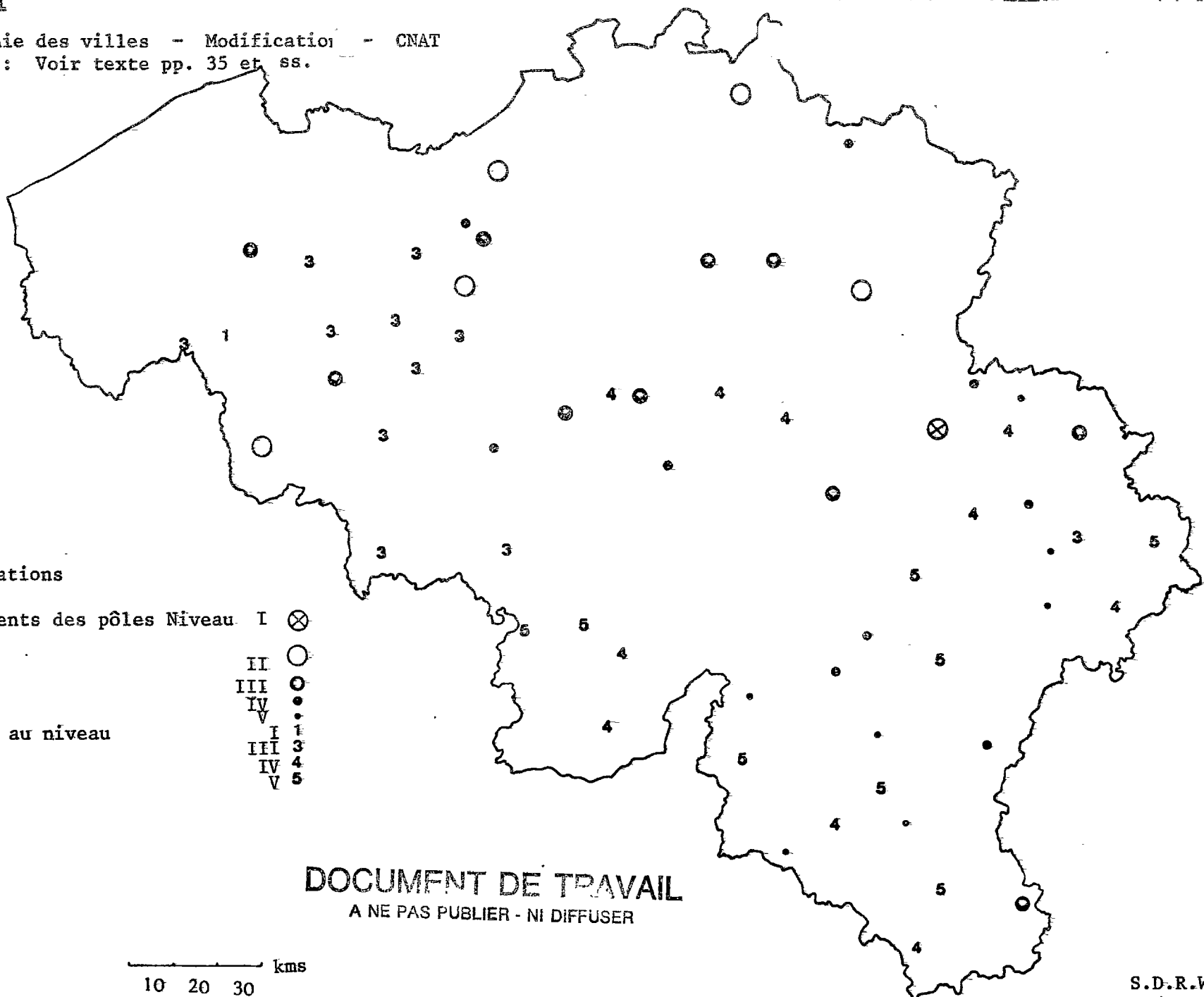
S.D.R.W. - D.A.T.L.  
LM/770404



CARTE VI

Hiérarchie des villes - Modification - CNAT

Source : Voir texte pp. 35 et ss.



Modifications

Conflements des pôles Niveau I ⊗

II ○

III ●

IV •

V †

Passage au niveau

I 1

III 3

IV 4

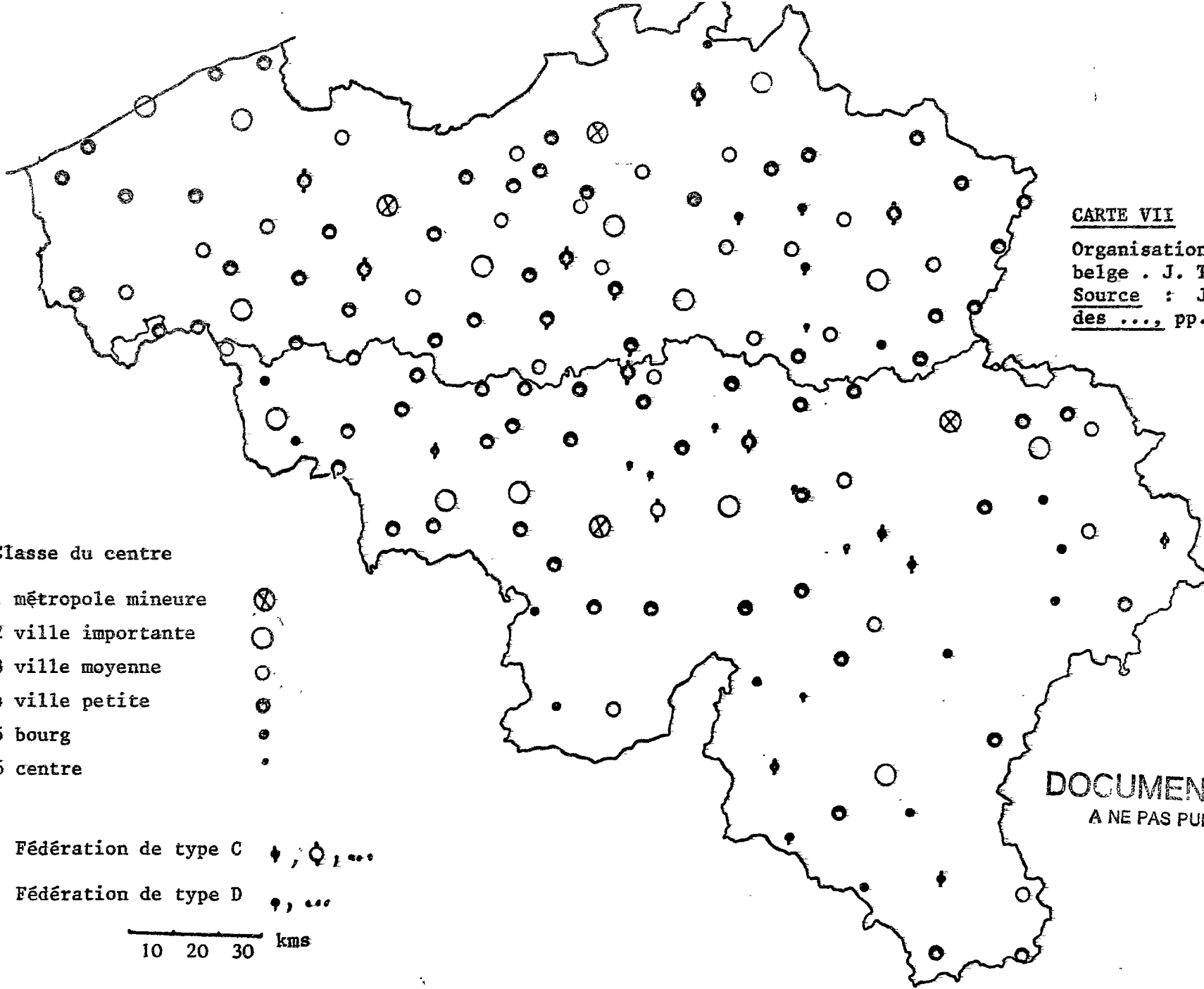
V 5

**DOCUMENT DE TRAVAIL**

A NE PAS PUBLIER - NI DIFFUSER

10 20 30 kms

S.D.R.W. - D.A.T.L.  
LM/770409



CARTE VII

Organisation territoriale  
belge . J. TOINT

Source : J. TOINT, La formation  
des ..., pp. 67-75.

Classe du centre

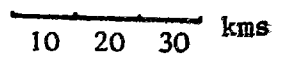
- 1 métropole mineure
- 2 ville importante
- 3 ville moyenne
- 4 ville petite
- 5 bourg
- 6 centre



Fédération de type C



Fédération de type D



**DOCUMENT DE TRAVAIL**  
A NE PAS PUBLIER - NI DIFFUSER

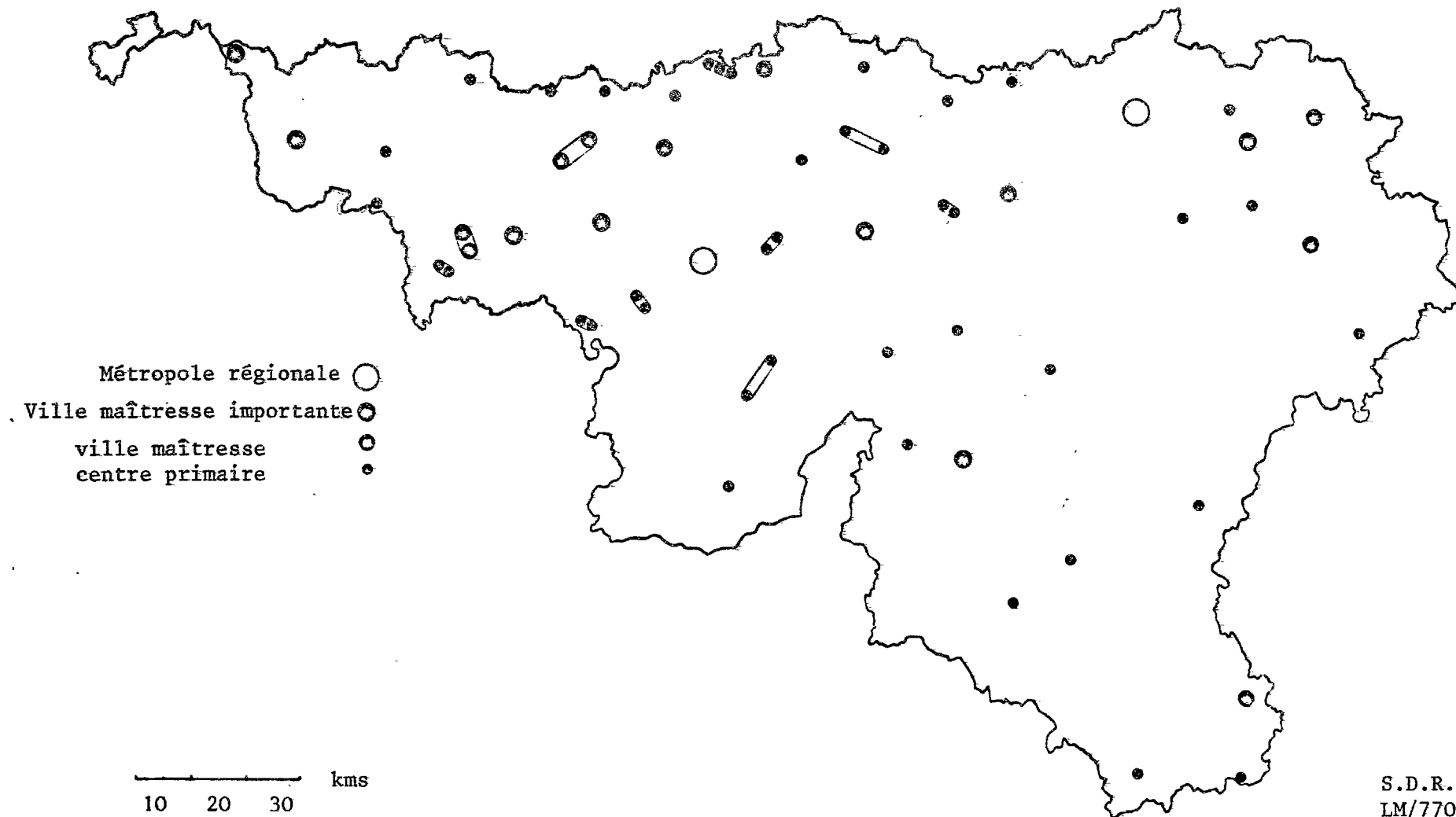
Carte VIII

Hiérarchie urbaine wallonne IWALSOC

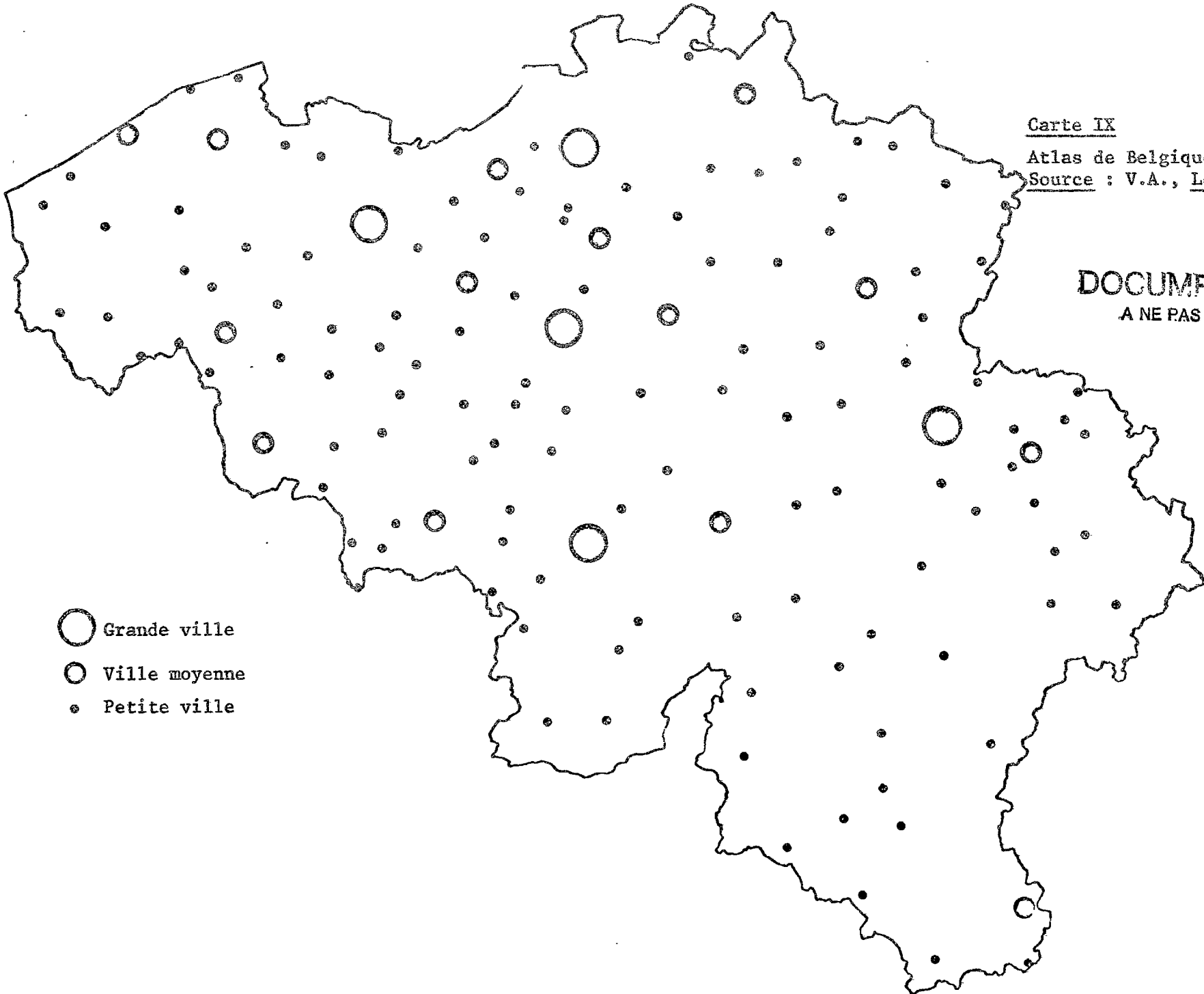
Source : S. BELLIERE, Analyse et synthèses..., pp. 75-78

DOCUMENT DE TRAVAIL

A NE PAS PUBLIER - NI DIFFUSER



S.D.R.W. - D.A.T.L.  
LM/770407



Carte IX

Atlas de Belgique. Réseau urbain  
Source : V.A., Les zones d'influence...

**DOCUMENT DE TRAVAIL**  
A NE PAS PUBLIER - NI DIFFUSER

- Grande ville
- Ville moyenne
- Petite ville

1 20 kms

S.D.R.W. - D.A.T.L.  
IM/770406

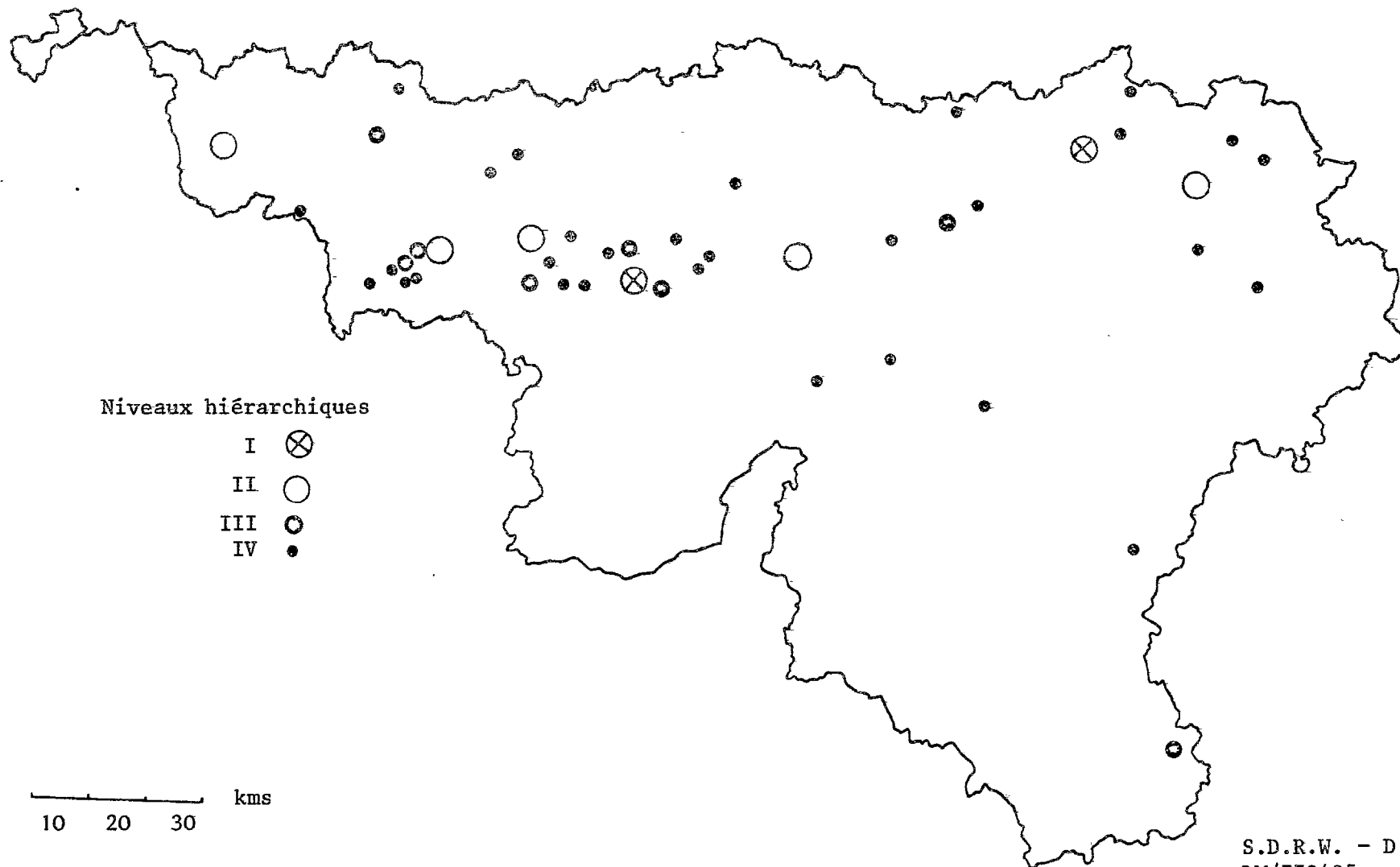
Carte X

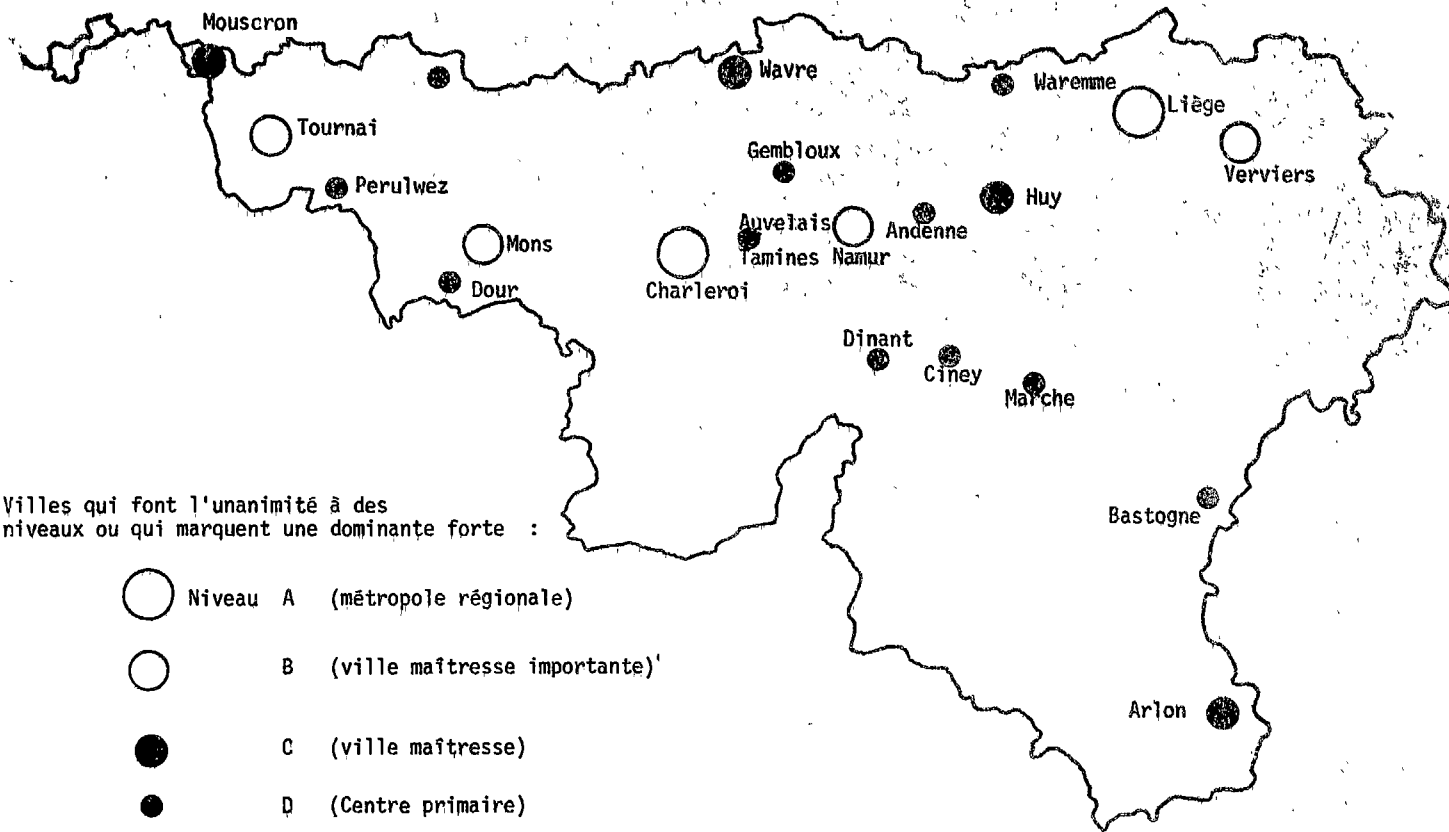
Hiérarchie urbaine de la Wallonie. F. BOON-WOLTER

Source : F. BOON-WOLTER, La hiérarchie urbaine..., pp. 137-138

DOCUMENT DE TRAVAIL

A NE PAS PUBLIER - NI DIFFUSER



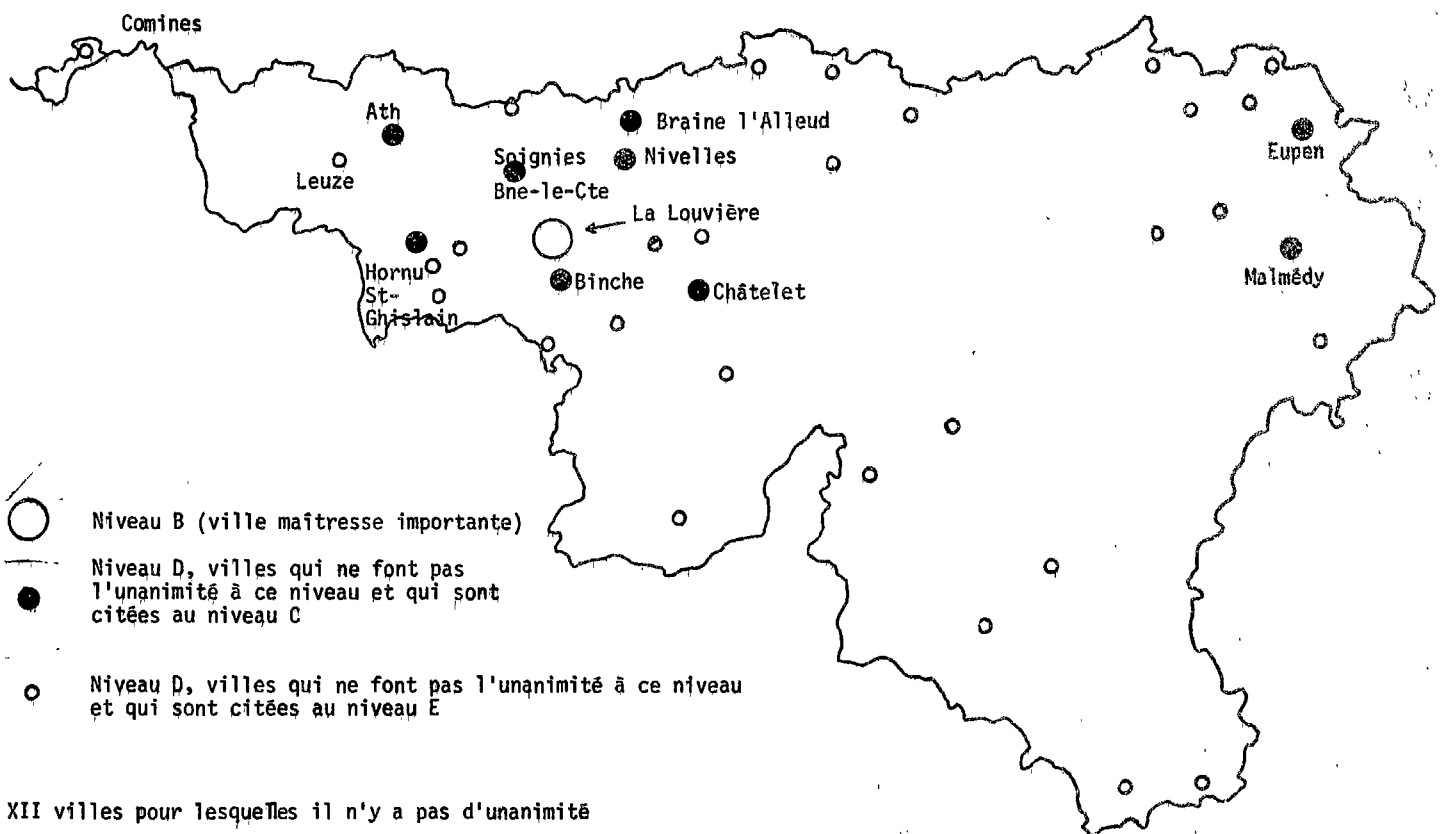


Villes qui font l'unanimité à des niveaux ou qui marquent une dominante forte :

- Niveau A (métropole régionale)
- Niveau B (ville maîtresse importante)
- Niveau C (ville maîtresse)
- Niveau D (Centre primaire)

Carte XI. Villes pour lesquelles il y a accord ou "dominante forte"

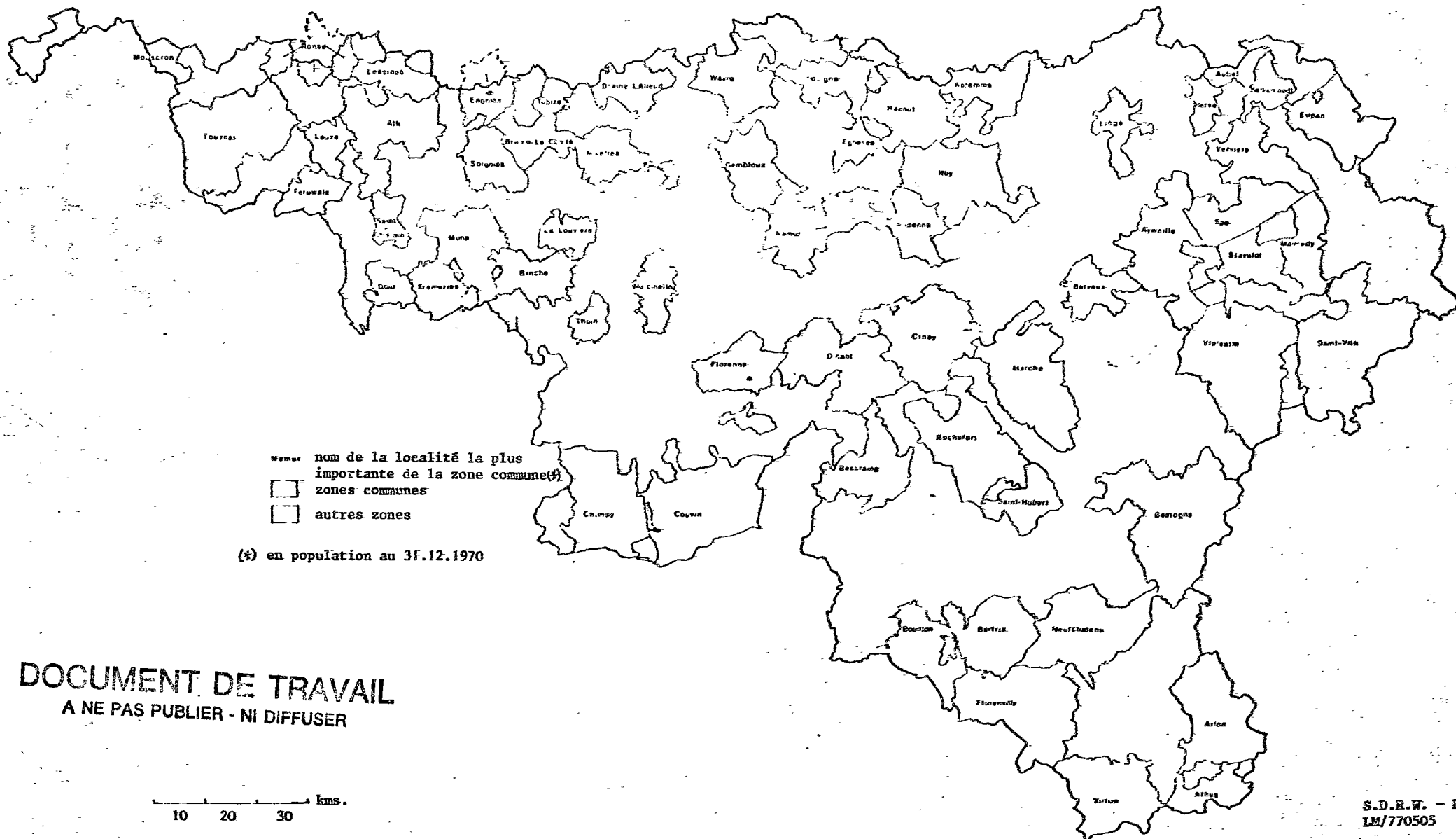
SDRW - DATL :  
LM/770411 (1)



- Niveau B (ville maîtresse importante)
- Niveau D, villes qui ne font pas l'unanimité à ce niveau et qui sont citées au niveau C
- Niveau D, villes qui ne font pas l'unanimité à ce niveau et qui sont citées au niveau E

Carte XII villes pour lesquelles il n'y a pas d'unanimité

SDRW - DATL  
LM/770411 (2)



**DOCUMENT DE TRAVAIL**  
 A NE PAS PUBLIER - NI DIFFUSER